

COURRIER



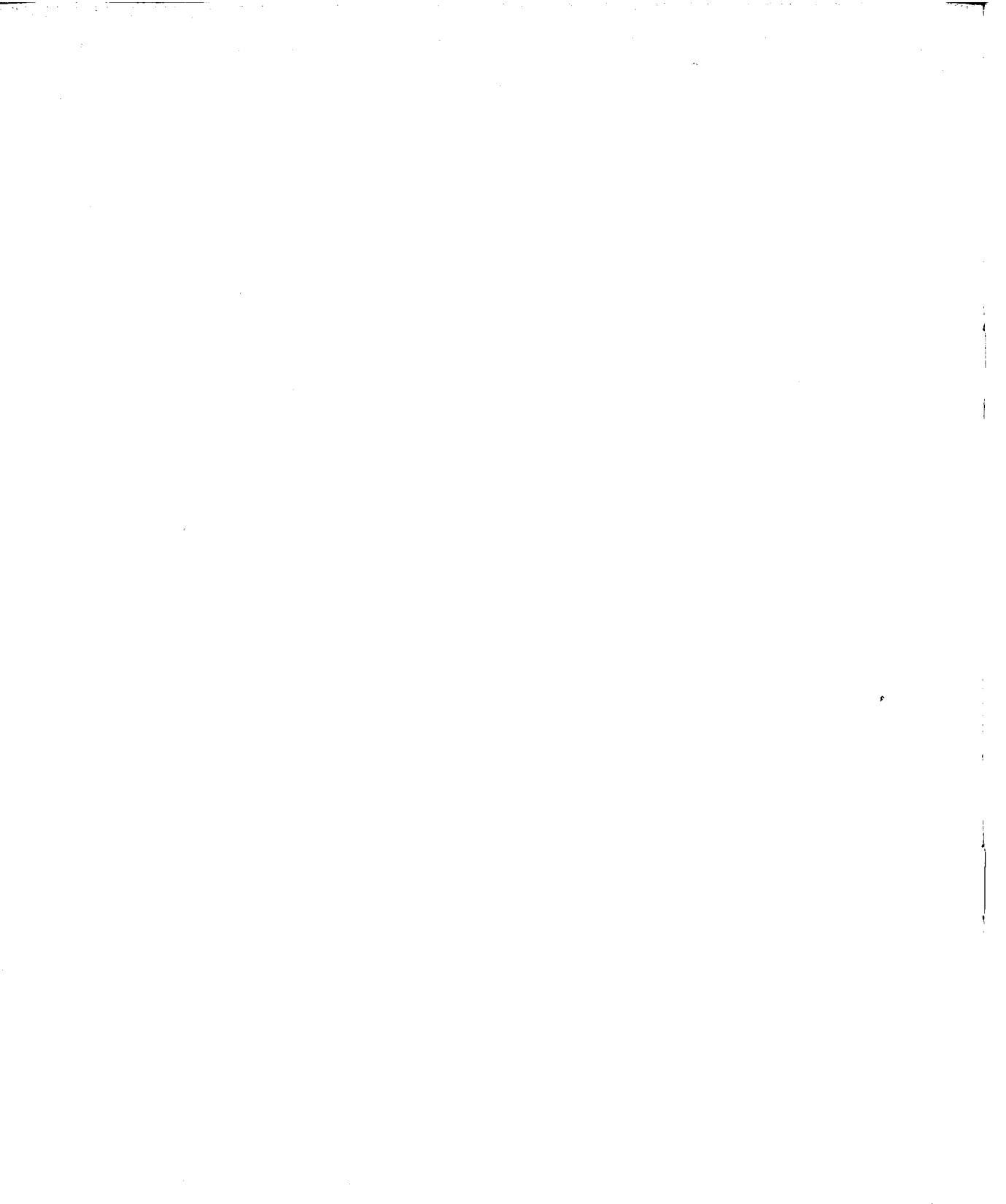
du PARC
de la
CORSE



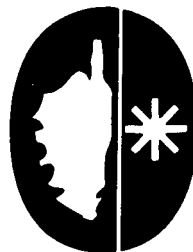
Printemps 1982

N° 34-35

20 F.



Introduction



Voici un Courrier du Parc consacré à l'Abeille Corse.

Il est fait d'une mosaïque de textes, les uns faciles à lire pour le profane, les autres plus techniques, voire franchement scientifiques.

Fallait-il « uniformiser », dans un sens ou dans l'autre, la teneur de ce Courrier ?

Les auteurs des articles que nous publions, tous gens du métier, ne l'ont pas souhaité, et ils ont eu raison.

Chaque lecteur y trouvera donc — si l'on ose dire — sa manne, guidé par la guirlande des fleurs mellifères de nos maquis et de nos montagnes.

R. JUDAIS BOLELLI



Sommaire

- * Avant-propos
- * La Corse apicole : références historiques
- * L'abeille Corse
- * Le métier d'apiculteur en Corse
- * Les maladies de l'abeille
- * Prophylaxie et désinfection
- * Le miel Corse et sa promotion
- * Conclusion



Avant-propos

La production de miel et de cire a, de tout temps, représenté pour la CORSE une activité économique importante.

Favorisées par le relief et la diversité de la flore, de nombreuses colonies sauvages occupent les vieilles pierres, les troncs d'oliviers et de châtaigniers, les mille abris du maquis.

Les ruches traditionnelles, « I BUGNI », ont permis l'existence d'une apiculture plus ou moins florissante, fluctuant au gré des fortunes de la CORSE, mais toujours remarquée par les observateurs comme l'une des richesses du pays.

Aujourd'hui, à l'heure où l'on s'efforce de redonner vie et prospérité à la CORSE de l'Intérieur, l'apiculture peut offrir une chance non négligeable.

La preuve en est le regain d'intérêt qu'elle suscite, qui se traduit sur le terrain par l'installation récente de plusieurs milliers de ruches.

De plus, chaque apiculteur qui s'installe devient le gardien jaloux des richesses florales de l'ILE.

Le feu, en particulier, est son pire ennemi : il appauvrit le couvert végétal, détruit les récoltes de miel et les colonies d'abeilles.

L'apiculture a été, et peut être encore une activité rurale rentable pour la CORSE. Pour l'apiculteur, elle représente plus qu'un métier, elle est une passion.



La Corse apicole :

Références historiques

En l'état actuel des sources et des documents connus, il est très difficile d'écrire une véritable histoire de l'apiculture en CORSE.

Trop de lacunes subsistent, du Moyen-Age au XIX^e siècle, pour que l'on puisse en évaluer toute l'importance, en décrire les techniques au fil des siècles, ou, plus simplement, en noter l'évolution.

Les extraits et les textes qui s'y rapportent, compte tenu de la réserve émise plus haut, nous disent plutôt comment l'apiculture a été perçue par des administrateurs, des historiens, des voyageurs, des naturalistes et des législateurs qui s'y sont intéressés pour des raisons très diverses.

UNE DES GRANDES RESSOURCES LOCALES

Les auteurs grecs et latins sont unanimes sur l'abondance du miel et de la cire en CORSE, pays dont le couvert végétal était très important.

DIODORE DE SICILE, d'après EPHORE DE CYME (IV^e siècle) dit des habitants de l'île « qu'ils se nourrissent de lait, de miel et de viande que le pays procure en abondance... », que « les rayons de miel qu'ils découvrent au creux des arbres appartiennent au premier qui les trouve sans contestation aucune » et que « les Tyrrhéniens, pendant quelques temps maîtres des cités de KURNOS, recevaient des indigènes, en tribut, des résineux, de la cire et du miel, que l'île produit en abondance. »

Miel et cire sont également connus des Romains.

TITE LIVE nous renseigne sur la vocation apicole de la Corse lorsqu'il nous

apprend que, lors de l'écrasement de deux révoltes populaires, le tribut de l'île est de cent mille et deux cent mille livres de cire. L'abbé ROSSI en déduit que ce produit était abondant et de très bonne qualité puisque les Romains pouvaient s'en procurer en des contrées plus proches...

PIETRO CIRNEO, après avoir noté l'excellence de la cire et son odeur très agréable, cite PLINE : « parce qu'elle est faite avec le buis, on croit qu'elle possède quelque vertu médicale. »

Le miel Corse paraît surtout apprécié pour ses vertus thérapeutiques et chimiques : « les taches sur la figure s'atténuent avec un onguent à base de miel Corse, qui est très âpre » ; « toutes les pierres précieuses prennent du brillant si on les fait chauffer dans du miel, surtout dans le miel de Corse » (PLINE).

Cette âpreté, cette amertume du miel Corse sont attribuées au buis par THEOPHRASTE et PLINE : « En Corse le buis est très gros, et la fleur n'en est

pas à dédaigner. C'est elle qui rend le miel amer », ou à l'if : « Sic tua Cyrneas fugiant examina taxos. » (VIRGILE).

Si on s'en rapporte au « Traité complet sur les abeilles » (1787) de l'abbé DELLA ROCCA, l'apiculture aurait continué d'être une des grandes ressources locales au Moyen-Age, puisque dans « les temps où (la Corse) était feudataire de la Cour de ROME, elle payait son tribut en cire. La quantité en était telle qu'elle suffisait à la consommation des églises de ROME, et de tout l'Etat ecclésiastique. »

UNE ACTIVITE RELATIVEMENT IMPORTANTE

Aux temps modernes, l'abondance est simplement évoquée parmi « les bonnes choses qui se trouvent en Corse », par Monseigneur GIUSTINIANI, PIETRO CIRNEO et d'autres chroniqueurs. Nous apprenons ainsi que l'apiculture existe dans la TERRA di Comune (PIETRO CIRNEO) et, en regardant de plus près, dans le « DIALOGO NOMINATO CORSICA » (1531), dans certaines « pieve » : CAMPOLORU, GIOVELLINA, SIA, ROGNA.

Pourtant, si l'on en croit les rares pièces des CAMERALI qui évoquent les conditions de l'exportation de la cire, la Corse souffrit d'une relative pénurie à la fin du XVI^e siècle.

Apparemment les ressources apicoles de l'île n'intéressaient pas vraiment GENES.

UN OBJET VRAIMENT UTILE POUR LA CORSE

Dans sa « Description abrégée de l'île de Corse » (1779), POMMEREUL note à son tour que « le miel abonde en Corse. »

Il précise que « celui de la piève de CACCIA passe pour le meilleur et n'a aucun des défauts qu'on reproche au miel ordinaire du pays », et estime que « si la culture des mouches y était répandue nous pourrions nous procurer à meilleur marché de bien meilleure cire en Corse que celle que nous sommes forcés de tirer de l'étranger, et qu'il nous faut payer un prix excessif. »

L'auteur anonyme cité par DELLA ROCCA donne des chiffres et des précisions : « Quelle nation, elle va toute seule... l'île de Corse peut nourrir des millions de ruches... il résulterait de la multiplication des ruches une économie de quatre millions de livres car nous pourrions vendre aux étrangers la cire brute, la consommation de nos manufactures déduite. »

C'est qu'il s'agit d'un « objet vraiment utile pour la Corse. »

Un arrêté du 13 mai 1784 porte exemption de tous droits de sortie sur la cire de Corse.

Les Etats de Corse proposent que la contravention dont sont passibles les vols de cire et de miel, les bris de ruches, soit portée de cinq à cinquante livres ; qu'une subvention de mille livres soit accordée à la fabrique de bougies et de blanchiment de la cire du curé de PORRI (propositions des Etats : 14, 15, 16, 17 juin 1785).

QUELQUES CONSTATS AU XIX^e SIECLE

Vers 1820, l'abbé ROSSI écrit dans sa géographie de la Corse : « Il y a des abeilles, mais elles ne sont plus aussi nombreuses que dans l'Antiquité... il est excessif de dire que le miel est amer. En quelques endroits où il y a

CODE CORSE.	CODICE CORSC. 537	538 CODE CORSE.	CODICE CORSO.	
<p style="text-align: center;">A R R Ê T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,</p>	<p style="text-align: center;">ARRESTO DEL CONSIGLIO DI STATO DEL RE,</p>	<p>MAY 1784</p>	<p>tion qu'elle aura toujours à en favoriser le commerce: Ovi le rapport du Sr. de Calonne, Conseiller au Conseil Royal, Contrôleur général des Finances: LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL, ayant aucunement égard à ladite délibération a ordonné & ordonne qu'à compter de l'époque du renouvellement prochain des baux de la subvention en nature, il ne sera plus perçu aucune subvention sur les produits des ruches d'Abcilles; & que dès l'instant de la publication du présent Arrêt, la Cire exportée de Corse pour quelque endroit que ce soit, sera exempte de tous droits de Sortie, à la charge des déclarations & autres formalités prescrites pour toutes les marchandises qui jouissent de la même exemption. Sa Majesté mande & ordonne au Sr. Intendant Commissaire départi dans l'Isle de Corse de tenir la main à l'exécution du pré-</p>	<p>che essa avrà sempre a favorire il commercio: Oltio il rapporto del Sig. de Calonne, Consigliere al Consiglio Reale, Controlor generale delle Finanze. IL RE ESSENDO NEL SUO CONSIGLIO, avendo in sùo modo riguardo alla detta deliberazione, ha ordinato ed ordina che a contare dall'epoca del prossimo rinnovamento degli affitti della sovvenzione in natura, non sarà più percipiuta alcuna sovvenzione su i prodotti degli alveari delle Api, e che dal momento della pubblicazione del presente Arresto, la Cire portata fuori di Corsica per qualunque haffi luogo, sarà esente da ogni diritto di Sortita, col carico delle dichiarazioni ed altre formalità prescrite per tutte le mercanzie che godono della medesima esenzione. Sua Maestà comanda ed ordina al Sig. Intendente Commissario dipartito nell'Isola di Corsica di tener la mano all'esecuzione del presente Arresto, sul quale tutte</p>
<p><i>Portant exemption de tous droits de Sortie, à compter du jour de sa publication, sur la Cire de Corse, & de la subvention en nature sur les produits des ruches d'Abcilles, à compter du prochain renouvellement des baux.</i></p>	<p>Portante esenzione da ogni diritto di Sortita, da contare dal giorno della sua pubblicazione, sulla Cera di Corsica, e dalla sovvenzione in natura sopra i prodotti degli alveari delle Api, da contare dal prossimo rinnovamento degli affitti.</p>	<p>Dal 13. Maggio 1784.</p>		
<p>Du 13. May 1784. LE ROI s'étant fait rendre compte en son Conseil, de la délibération prise le vingt-deux Juin mil sept cent quatre-vingt-un sous le bon plaisir de Sa Majesté, par les États de Corse sur les moyens d'encourager dans l'Isle l'éducation des abeilles, qui en ont fait autrefois une des principales ressources, & Sa Majesté voulant donner à ses sujets de ladite Isle une nouvelle marque de l'atten-</p>	<p>IL RE essendoli fatto render conto nel suo Consiglio, della deliberazione presa li venticidue Giugno mille settecento-otantuno sotto il buon piacere di Sua Maestà, degli Stati di Corsica su i mezzi d'incoraggiare nell'Isola l'educazione delle Api, che altre volte ne han formato una della principali risorse; e volendo Sua Maestà dare ai suoi sudditi nella detta Isola un nuovo contrasegno dell'attenzione</p>	<p>MAY 1784</p>	<p>le lettere necessarie saranno spedite. FATTO al Consiglio di Stato del Re, Sua Maestà esjendovi, tenuto a Vespaglio</p>	
<p>CODE CORSE. sente Arrêt sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté</p>	<p>y étant, tenu à Versailles le treize Mai mil sept cent quatre-vingt-quatre. Signé LE MARÉCHAL DE SÈVRA.</p>	<p>CODICE CORSO. 539 le lettere necessarie saranno spedite. FATTO al Consiglio di Stato del Re, Sua Maestà esjendovi, tenuto a Vespaglio</p>	<p>li tredici Maggio mille settecento ottantaquattro. Sottoscritto IL MARSCIALLO DI SEVRA.</p>	

Code Corse (arrêt du 13 mai 1784)

des herbes et des arbustes qui souffrent de l'amertume et en la saison où ils sont verts, il en est du miel comme du reste ; mais habituellement il est doux, surtout s'il est récolté en septembre ou en mars. En septembre, l'air étant pur, les herbes sèches, le miel est très doux et il ne peut être en aucune manière altéré ; celui qui est récolté en mars est issu du précédent ; chacun sait que le miel est une rosée. »

Parues en 1835, les « Recherches historiques et statistiques sur la Corse » de ROBIQUET font mention de quelques caractéristiques de notre apiculture :

« Les ruches sont en bois, grossièrement confectionnées et abandonnées dans le coin d'un bois ; on trouve peu de miel, surtout à l'automne, car les grandes sécheresses de l'été ne permettent pas aux abeilles de travailler. »

L'auteur tient ses renseignements de M. PALEOLOGUE, directeur d'un Etablissement agricole près d'AJACCIO, qui rend hommage au « moyen employé par le paysan pour faire les essaims », qu'il préfère au procédé ordinaire : « L'homme qui garde les ruches pendant le temps où partent les essaims tient sur son épaule une petite ruche

vide, dont le fond et les bords de l'ouverture sont frottés avec de l'écorce de citron, dont il remplit sa bouche. L'odeur attire les abeilles, et il suffit qu'une seule entre dans la ruche pour que toutes les autres suivent. »

Le « Rapport sur la Corse » de BLANQUI (1838) note un déclin : « Il y avait jadis beaucoup d'abeilles qui produisaient de la cire et du miel renommés ; les abeilles disparaissent peu à peu et leurs riches produits avec elles. »

En 1862, le miel d'ASCU obtient une grande médaille d'honneur à l'exposition universelle de LONDRES.

En février 1881, « L'Apiculteur n° 2 » (nouvelle série) écrit :

« ... Nous devons confesser que nous étant mis dernièrement en quête de renseignements officiels sur les ressources apicoles de la Corse, nous n'avons pu mettre la main sur aucune donnée digne de crédit. Un ancien abonné du canton de BELGODERE a bien voulu répondre à des questions que nous lui avons posées. Voici ce qu'il a dit :

1) L'arrondissement de CALVI, que je connais parfaitement, offre des localités excellentes pour établir des ruchers en grand ; ce sont les deux cantons extrêmes de l'arrondissement et opposés l'un à l'autre, CALENZANA et BELGODERE. C'est dans les territoires de ces deux cantons qu'on trouve deux vallées d'une grande étendue et propres à cette exploitation.

2) J'ignore le prix de la location des terrains, mais l'achat peut varier de 200 à 300 F l'hectare.

3) La taxe de la main d'œuvre suivant les diverses localités varie de 1,50 F à 2 F la journée.

4) La quantité de ruches que l'on peut établir dans une vallée est de 50 à 100 selon son étendue.

5) Le prix d'une bonne ruche est de 12 à 16 F. Nous construisons nos ruches en bois de sapin ou de châtaignier. Mais il faut que je vous dise que nous sommes toujours à l'état primitif, nous ne connaissons ni les ruches de paille à calottes et à hausses, ni celles à cadres mobiles.

6) Le genre de miel que l'on récolte est rougeâtre ou blanc, suivant les plantes mellifères de la contrée.

7) On vend des essaims 6, 4 et 3 F selon leur précocité. Le prix de la cire a baissé, il est de 3 F le kg. Le miel conserve mieux ses cours.

Notre conviction est que la Corse offre de grandes ressources pour la production du miel et qu'elle pourra être avec l'Algérie une pépinière de colonies pour le Gâtinais, le jour où l'on saura en tirer parti. »

RENAISSANCE DE L'APICULTURE CORSE

Cent ans après, l'apiculture prend un nouvel essor. Exercée à titre principal ou en polyactivité, échappant au difficile problème foncier, elle permet d'engager une rénovation rurale des zones défavorisées en fixant au village des jeunes.

Mais ce renouveau est le fruit d'un long murissement.

- **1976** : un petit nombre d'apiculteurs se rencontrent, et mettent en place à CORTI un stage qui permet d'obtenir le Brevet Professionnel Agricole, option APICULTURE.

- **1977** : les groupements de défense sanitaire apicole (Haute-Corse et Corse du Sud) se créent, puis se fédèrent en une Union Régionale. Quatre grands projets voient le jour :

- Etude des races locales,
- Création de ruchers de sélection,
- Informations sanitaires,
 - réunions dans les villages,
 - visites sanitaires,
 - bulletin de liaison entre apiculteurs,
- Four de désinfection.

- **1978** : L'Association « U BUGNU CORSU », pour le développement et la promotion de l'apiculture Corse, voit le jour. Elle se fixe deux buts principaux :

- Créer une coopérative qui permette de résoudre le problème de la commercialisation des produits de la ruche.
- Envisager et aider toutes les actions susceptibles de favoriser le développement de l'apiculture en Corse.

A ce jour, son action a porté sur :

- les conditions d'installation des apiculteurs ;
- la promotion du miel Corse et des débouchés commerciaux :
 - participation aux foires en Corse et hors de Corse ;
 - emballage commun pour les membres de l'association ;
 - étude et mise en place de la coopérative ;
 - étude des caractéristiques polliniques et physico-chimiques des miels Corses.

- **1979** : La coopérative d'approvisionnement en matériel « APA CORSA » se constitue.

Depuis 1976, de nombreux stagiaires se sont installés. On compte maintenant 500 apiculteurs pour 21.000 ruches en CORSE.

Ces actions ont été soutenues et aidées par :

- la Mission Interministérielle,
- le Centre de Promotion Sociale de CORTI,
- les Chambres d'Agriculture,
- le Parc Naturel Régional de la Corse,
- la SOMIVAC,
- le Ministère de l'Agriculture,
- les Syndicats Agricoles.

Toussaint CASTA
Jean-Claude VOURRON

Essaim dans une cavité de rocher



BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CORSE
 - Camerali et libro rosso (III, 1571 1737 in B.S. H.N.C. 1894)
 - décrets du 25 Mai 1573
 - 24 Mai 1574
 - 02 Juin 1586
 - 07 Février 1639.
 - Code Corse (arrêt du 13 Mai 1784).
 - Questionnaire de l'An X (département du Golo).
- ASSEMBLEE DES ETATS DE CORSE (procès verbal 1785)
- ALPHANDERY : Traité complet d'Apiculture (1931)
- BLANQUI : Rapport sur la Corse (1838)
- C.R.D.P. DE LA CORSE : Miel et produits apicoles (1980)
- DELLA ROCCA : Traité complet sur les abeilles (1787, livre I chapitre VI)
- DIODORE DE SICILE, d'après Ephore de Cyme (V. 13.4 - V. 14.2)
- GIUSTINIANI (Monseigneur) : Dialogo Nominato Corsica (in B.S.H.N.C. 1882)
- PIETRO CIRNEO : De rebus corsicis (in B.S.H.N.C. 1906)
- PLINE L'ANCIEN : Histoire naturelle (XVI, 28.3 ; XXI, 14, XXX, 101, XXXVII. 74, 2)
- POMMEREUL : Description abrégée de l'île de Corse (Bernes 1779)
- ROBIQUET : Recherches historiques et statistiques sur la Corse (1835)
- ROSSI (Abbé) : Géographie de la Corse (in B.S.H.N.C. 1906)
- THEOPHRASTE : Histoire des Plantes (III. 15)
- TITE LIVE : Histoire de Rome (40, 34-12/42, 7, 1-2)

Ciste



L'abeille Corse,

— sa caractérisation morphologique

— les perspectives de son maintien

Depuis une date relativement récente, des essaims importés sont venus s'ajouter au cheptel local. Parmi ces introductions, les plus importantes sont constituées par des abeilles venues de FRANCE Continentale (Provence) et d'ITALIE.

Ces importations sont responsables d'hybridations, c'est-à-dire de croisements.

Mais existait-il, et existe-t-il encore « une abeille Corse », c'est-à-dire une population locale morphologiquement distincte d'autres populations vivant ailleurs ?

Pour répondre à cette question, l'étude biométrique de plus de 1.000 abeilles noires prélevées sur 45 colonies dispersées dans toute la CORSE, et dont l'origine insulaire était pratiquement sûre, a été entreprise.

Les analyses biométriques ont porté sur les six caractères reconnus comme les plus significatifs pour la discrimination des races d'abeilles.

Il s'agit, pour chaque abeille échantillonnée, des caractères suivants :

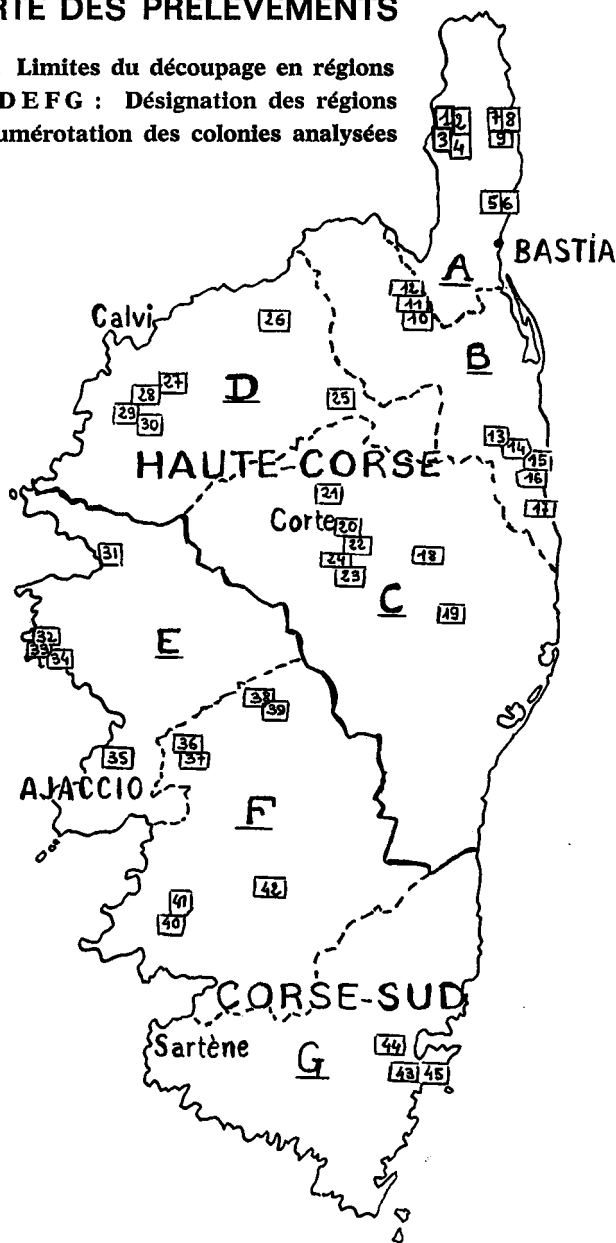
1° « COLORATION » : largeur de la bande colorée du 2° tergite abdominal.

CARTE DES PRELEVEMENTS

----- Limites du découpage en régions

A B C D E F G : Désignation des régions

1 : Numérotation des colonies analysées

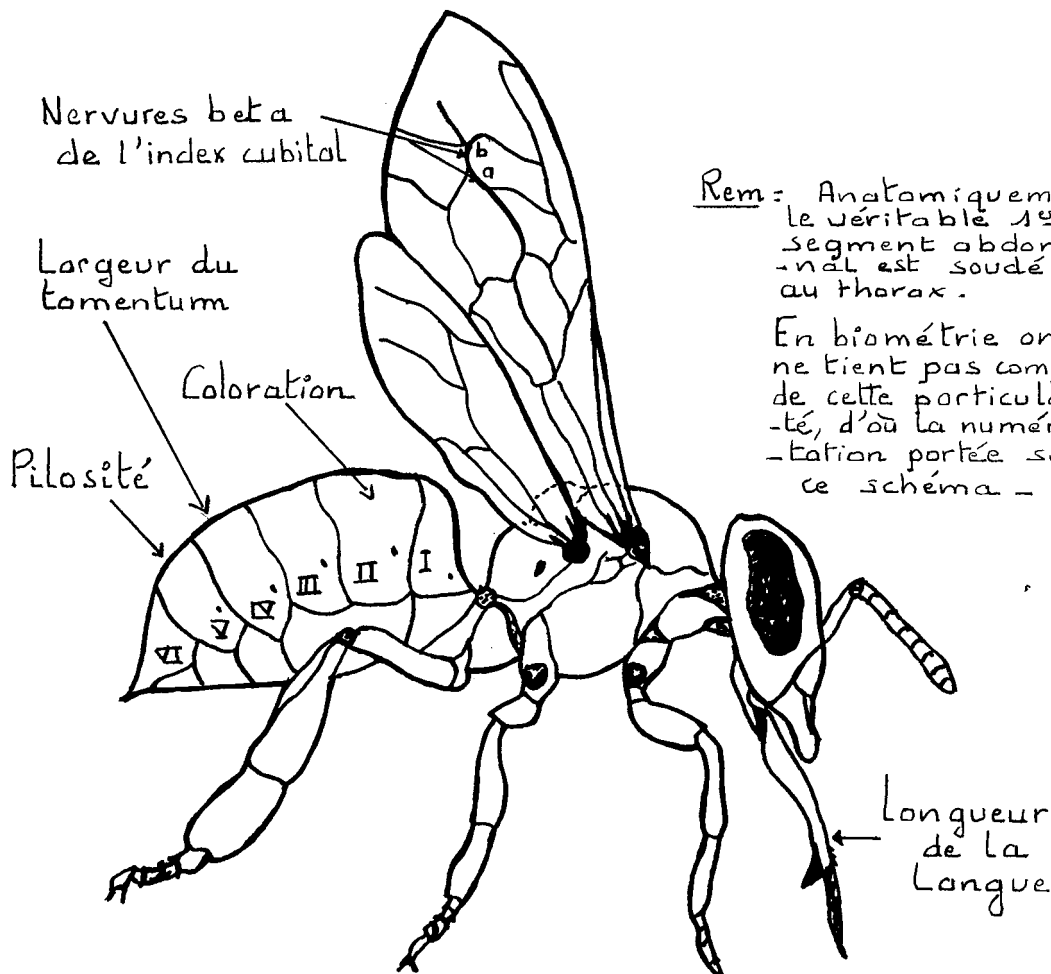


2° « PILOSITE » : longueur des poils du 5^e tergite abdominal.

3° « TONENTUM » : largeur de la bande pileuse du 4^e tergite abdominal.

4° « LANGUE » : longueur de la langue.

5° Longueur des nervures a et b de l'index cubital : $\frac{a}{b}$.



Rem: Anatomiquement le véritable 1^{er} segment abdominal est soudé au thorax.

En biométrie on ne tient pas compte de cette particularité, d'où la numérotation portée sur ce schéma -

Schéma d'une abeille montrant la situation de six caractères biométriques retenus pour les analyses (B.T.A. OPIDA 3 - 1974)

La synthèse intégrant l'ensemble des données, c'est-à-dire plus de 6.400 mesures, a été réalisée sur ordinateur. Les

résultats ont été comparés avec ceux d'autres populations ou races non Corses déjà connus.

TABLEAU : Caractéristiques biométriques des principales races géographiques et des Ecotypes de France.

Population	"Couleur" mm	"Pilosité" mm	"Tomentum" mm	"Langue" mm	Index cubital		
					A	B	A/B
Apis mellifica mellifica (Linné)	0,27	0,46	0,75	6,28	0,516	0,290	1,78
Apis mellifica caucasica (Gorbatschew)	0,30	0,29	0,97	7,08	0,536	0,275	1,97
Apis mellifica carnica (Pollman)	0,18	0,28	0,89	6,60	0,608	0,233	2,58
Apis mellifica ligustica (Spinola)	1,77	0,30	0,85	6,54	0,572	0,254	2,24
Apis mellifica intermissa (Buttel-Reepen)	0,19	0,20	0,66	6,38	0,544	0,236	2,27
Apis mellifica mellifica (Ecotypes de France)							
Ecotype Provence	0,21	0,46	0,74	6,45	0,511	0,287	1,79
Ecotype Landes	0,34	0,40	0,76	6,22	0,517	0,291	1,77
Ecotype Essonne	0,28	0,46	0,73	6,19	0,506	0,297	1,70
Ecotype Cévennes	0,27	0,46	0,74	6,27	0,520	0,276	1,88
Ecotype Bretagne	0,27	0,49	0,76	6,29	0,527	0,299	1,75
Population Corse étudiée	"Couleur" mm	"Pilosité" mm	"Tomentum" mm	"Langue" mm	Index cubital		
					A	B	A/B
Population Corse	0,20	0,39	0,79	6,55	0,524	0,268	1,97

L'abeille noire corse domestiquée apparaît donc comme :

- une abeille noire : la bande colorée a une largeur très faible (moyenne 0,20 mm) ;
- à pilosité relativement courte (moyenne 0,39 mm) ;

— à tomentum assez large (moyenne 0,79 mm).

Les deux caractères les plus significatifs sont :

- une langue longue : moyenne 6,55 mm ;
- un index cubital élevé pour une abeille noire : moyenne 1,97 mm.

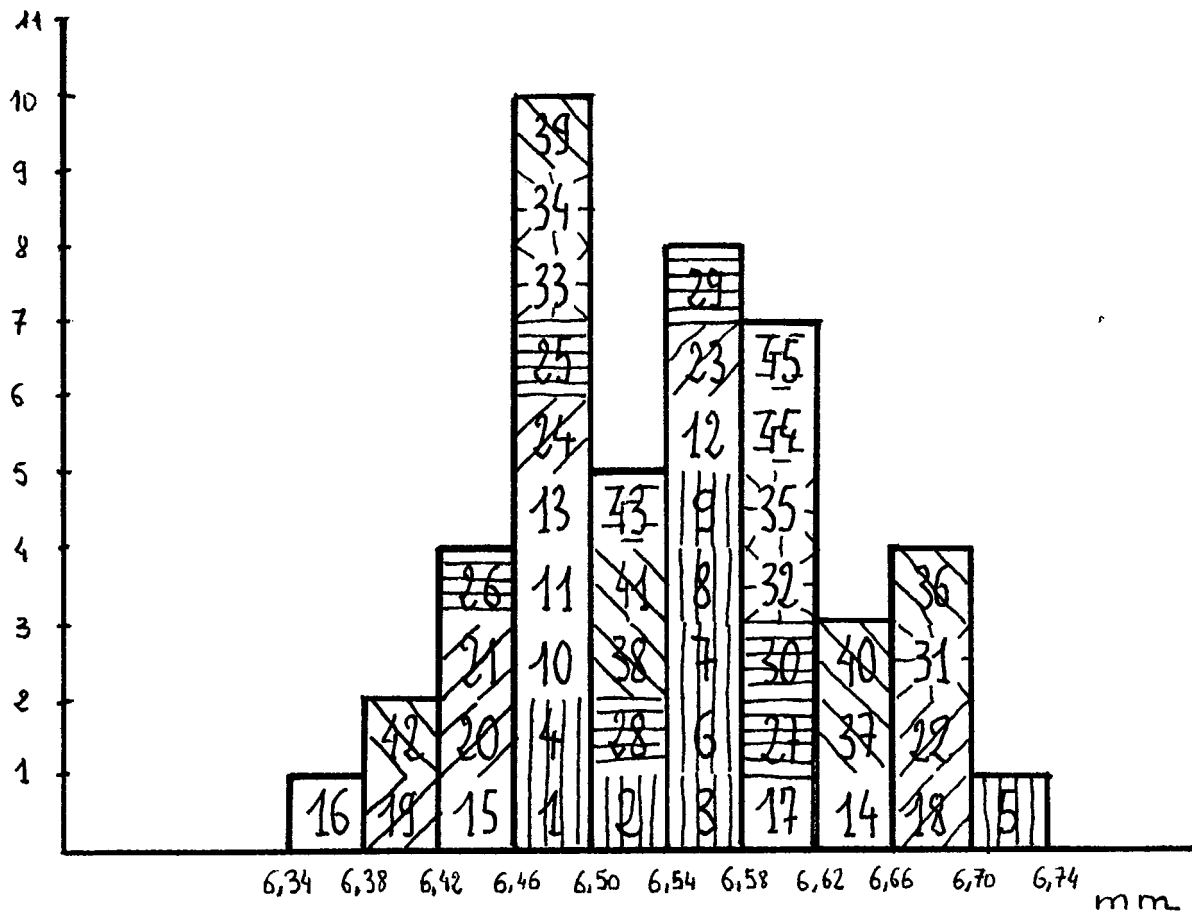
Pour illustrer ces résultats et donner une idée de la démarche adoptée pour y parvenir, nous donnerons quelques exemples de figures ou de plans issus de la programmation (pour chacun des caractères biométriques mesurés, des histogrammes ont été construits) :

— Ils montrent, pour les 45 colonies

analysées, un bon regroupement des valeurs autour d'une classe centrale, donc une bonne homogénéité.

— Ils ne mettent pas en évidence de particularismes microrégionaux, les colonies d'une même microrégion étant étalées, non regroupées par classe.

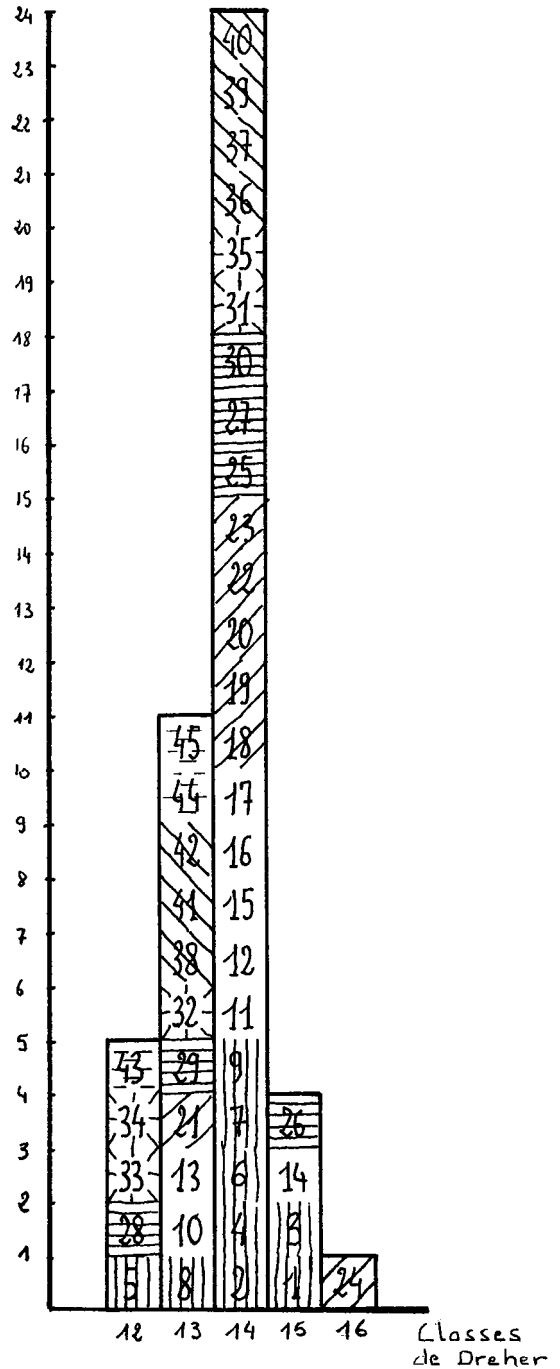
Histogramme du caractère « langue »



Histogramme du caractère « index cubital »

Valeurs de l'index, limites des classes	CLASSES de DREHER
1,631	12
1,777	13
1,941	14
2,125	15
2,333	16
2,571	

Définition des classes de DREHER portées en abscisse sur l'histogramme



- Pour étudier la structure de la population corse, une analyse factorielle discriminante a été réalisée (analyse 1).

La position de chaque point colonie est déterminée par la prise en compte des 6 caractères biométriques mesurés.

Cette figure montre un bon regroupement des points en un nuage de forte densité.

La structure est homogène.

Les 5 colonies isolées, en particulier les N^{os} 15 et 43, comptaient des abeilles jaunes.

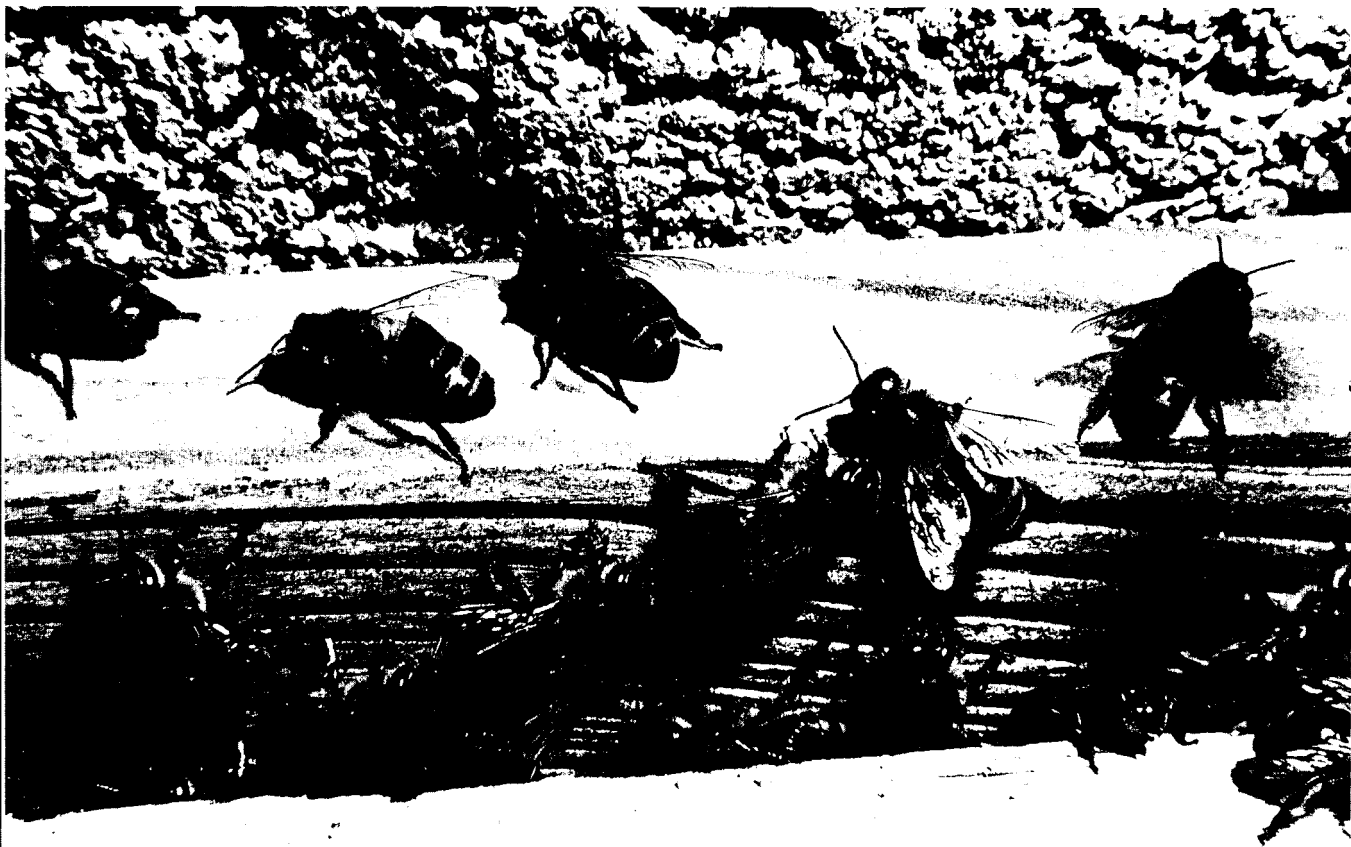
- Pour comparer la population corse

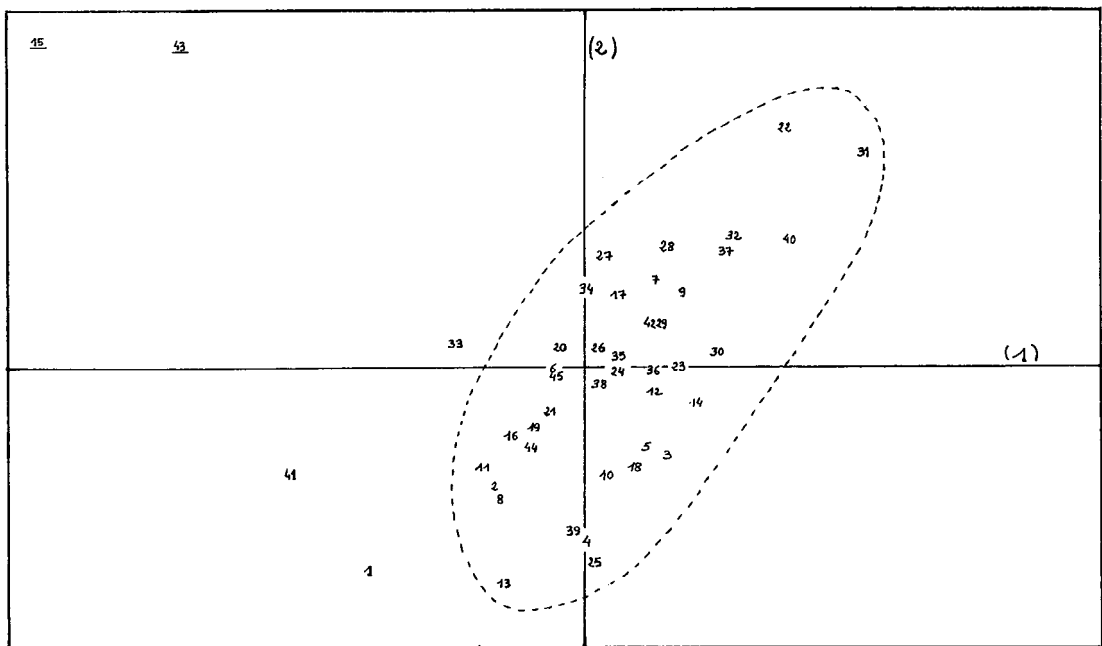
analysée à d'autres races, déjà connues, d'autres analyses factorielles ont été réalisées (analyse 2).

La population corse s'individualise nettement des autres écotypes de FRANCE continentale notés mellifica et des colonies italiennes de race ligustica.

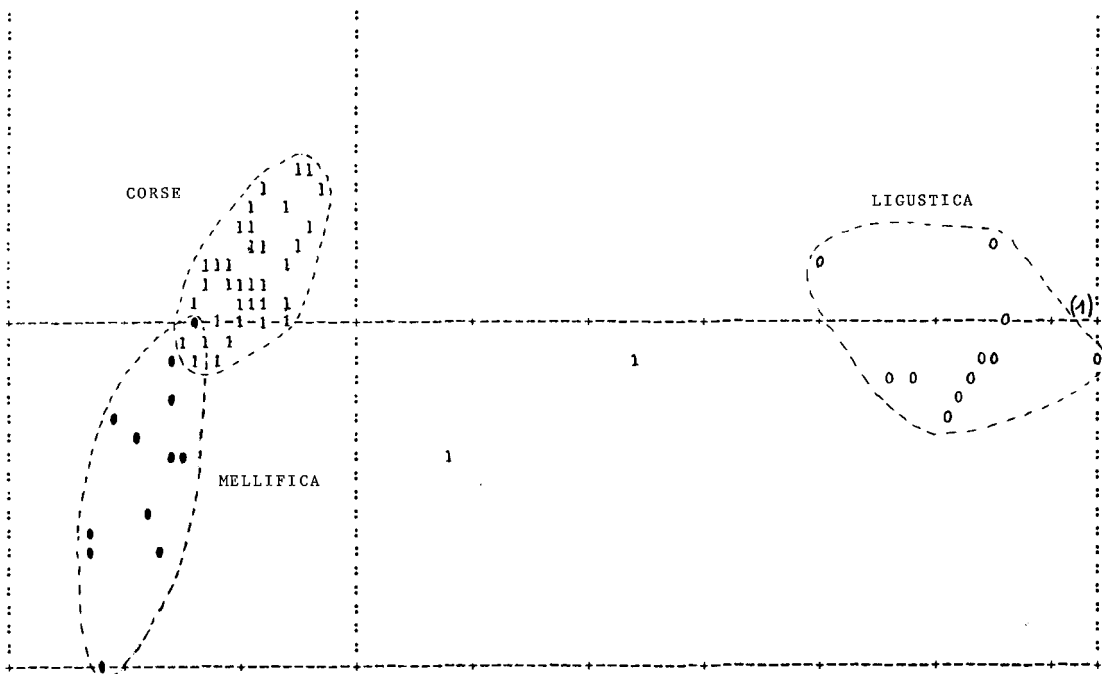
L'abeille corse est donc désormais repérable morphologiquement. Les visites de ruchers ont montré qu'elle existe sur l'ensemble de l'île et de façon encore majoritaire par rapport aux colonies étrangères introduites ou hybrides.

Abeilles au trou d'envol

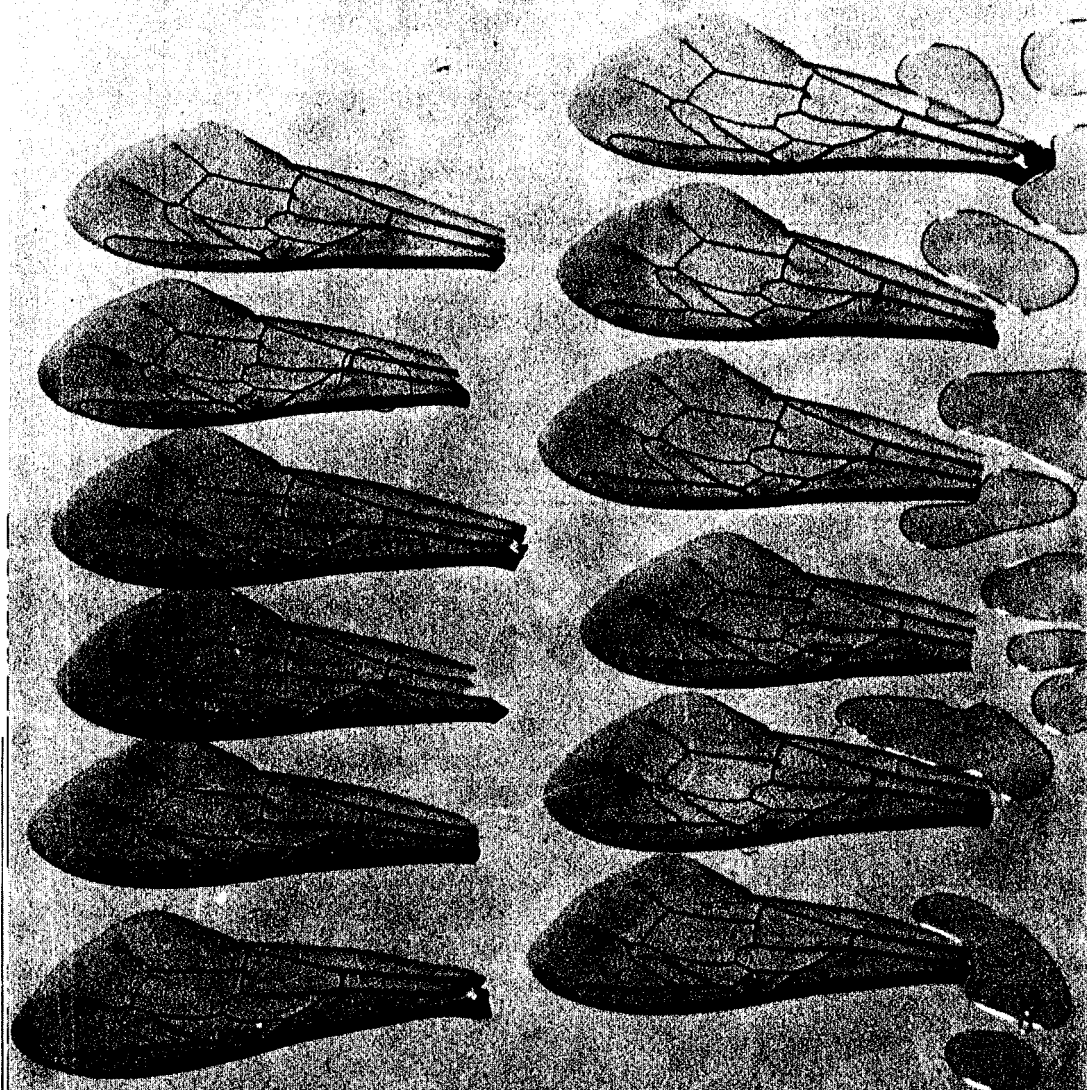




Analyse 1



Analyse 2



L'importance de cette caractérisation ne se limite pas à l'intérêt fondamental de la reconnaissance d'une population régionale mais constitue la première étape indispensable de son maintien.

Son maintien et sa sélection sont des priorités pour l'Apiculture corse.

En effet, si les hybrides de première et de seconde génération constituent généralement des colonies exceptionnelles au niveau production, par effet d'hétérosis, il n'en va plus de même aux générations suivantes, bien au contraire : la production chute très rapidement, des phénomènes d'abatardisation apparaissent, la sensibilité aux maladies s'accroît...

Or — l'histoire l'a prouvé —, le cheptel corse est, quant à lui, adapté aux longues miellées de printemps, de début d'été, d'automne et à la dangereuse sécheresse estivale, c'est-à-dire aux particularités de la flore et du climat régional.

Une langue longue, telle que la possède l'abeille Corse, peut être un atout essentiel pour la collecte du nectar au fond des corolles des fleurs de cette végétation spécifique de l'île : le maquis.

Un plan de sélection de l'abeille Corse vient d'être mis en œuvre dans la région de TAVERA.

Des souches locales, et leur descendance, sont testées au niveau de la production. Les meilleures familles deviendront les bases d'une production de reines de qualité pour les apiculteurs de l'île.

Ce plan devrait répondre aux impératifs de développement de la profession et permettre de sauvegarder l'abeille Corse.

Référence : Etude Biométrique de colonies d'abeilles corses - 1980.

Union des Groupements de Défense Sanitaire Apicole Corse.

Marie-Josée BATTESTI

Michèle SALOTTI

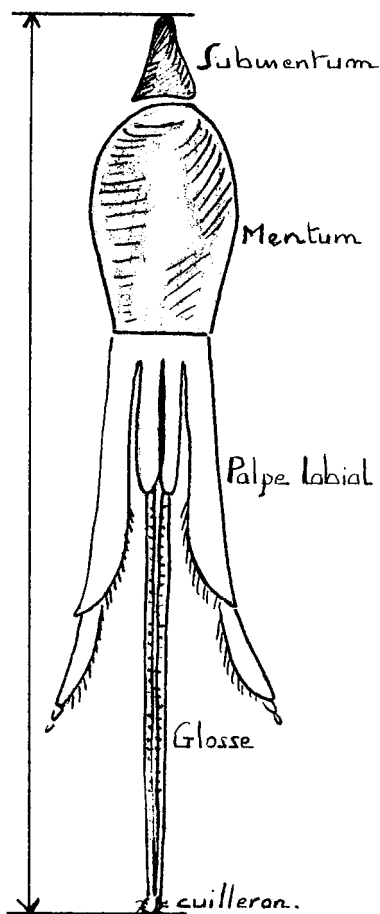


Schéma d'une langue (B.T.A. OPIDA 3 - 1974)



Le métier d'apiculteur en Corse

LA TECHNIQUE APICOLE : Très longtemps empirique, elle commence, grâce aux découvertes récentes sur les abeilles, à se moderniser.

On trouve pourtant encore certains anachronismes, telles des ruches ancestrales en liège ou des caisses de bois, voisinant dans nos ruchers avec des ruches à cadres mobiles.

Les nouveaux apiculteurs, quoique solitaires dans leurs travaux et campagnards avant tout, sont soucieux de connaître les dernières découvertes de la recherche scientifique : non seulement ils s'abonnent à des revues spécialisées, mais encore ils n'hésitent pas à se rendre à des réunions de syndicats, d'associations ou de groupements qui permettent de faire avancer cette science dans notre île.

Amis de la nature qu'ils respectent et qu'ils aiment, ils sont les ennemis acharnés du feu qui détruit tout et particulièrement cette végétation sauvage qui représente la grande majorité des ressources nectarifères.

Les ABEILLES ne sont pas toujours d'un abord facile : aussi est-il nécessaire de se protéger de leurs piqûres, douloureuses même pour celui qui les élève.

Un MASQUE en voile de tulle souple permet de se protéger efficacement la tête, partie la plus sensible. Le port des GANTS est moins utilisé et généralement réservé aux débutants, car ils rendent les manipulations malhabiles, ce qui irrite les abeilles.

Une COMBINAISON de coton blanc est le meilleur vêtement ; des études récentes ont montré que les abeilles ont tendance à moins piquer le blanc que les couleurs sombres.

Mais tout cela serait insuffisant si l'apiculteur ne s'armait pas d'un ENFUMOIR qui, conduit par une main experte, calme leur agressivité.

Pendant fort longtemps, cet enfumoir a été un récipient en terre cuite, dans lequel on brûlait divers combustibles ou, plus simplement, de la toile enroulée sur un bâton.

Le premier enfumoir à soufflet a été décrit par DEBEAUVOY en 1850, période de la découverte de la ruche à cadres par LANGSTROTH.

Il fut amélioré par MOSES QUIMBY en 1875 et mis dans sa forme actuelle en courbant le coin droit de la cheminée. Il faut noter que cet enfumoir est utilisé dans le monde entier.

Les combustibles utilisés pour produire la fumée sont très variés : aiguilles de pin, feuilles d'eucalyptus, herbes sèches, carton roulé, toile de jute...

Dès les premiers signes avant-coureurs du printemps, l'apiculteur scrute le ciel : du beau ou du mauvais temps dépendra le travail à effectuer. Un élevage trop précoce peut être catastrophique en cas de mauvais temps ; trop tardif, il grève sérieusement la récolte. Il lui est donc nécessaire de connaître la climatologie de sa région, chose qui, en CORSE, n'est pas facile. Il existe en effet beaucoup de microclimats et les variations du temps sont imprévisibles, comme partout en Méditerranée.

Il doit avoir aussi une excellente connaissance de la flore : celle-ci représente la nourriture de son cheptel.

Véritable berger, l'apiculteur déplace ses ruches suivant l'abondance des fleurs. Ces transhumances, qui se pratiquent de nuit, lui permettent une récolte plus abondante et de meilleure qualité. Mais l'apiculture Corse est jeune et encore peu mécanisée : d'où beaucoup de fatigue et de nombreuses piqûres ! Malgré cela, le spectacle d'abeilles travaillant « d'arrache-pied », de ruches se remplissant, récompense de tous les déboires.

Lorsque les jours allongent, que le soleil est plus chaud, que les fleurs mellifères se fanent, les abeilles operculent le miel engrangé dans les rayons : il faut récolter.

LA RECOLTE : tout d'abord, il faut préparer la miellerie, nettoyer l'extracteur et le maturateur, mettre tout en place.

Arrivé au rucher, l'apiculteur commence la récolte proprement dite.

Il existe plusieurs méthodes.

La plus utilisée chez nous consiste à enfumer légèrement l'entrée, à découvrir la ruche, à enlever les cadres un à un et à faire tomber avec une **brosse** les abeilles qui s'y accrochent. Si le rucher est accessible avec un véhicule, le transport des hausses récoltées en est grandement facilité, mais cela n'est pas toujours le cas.

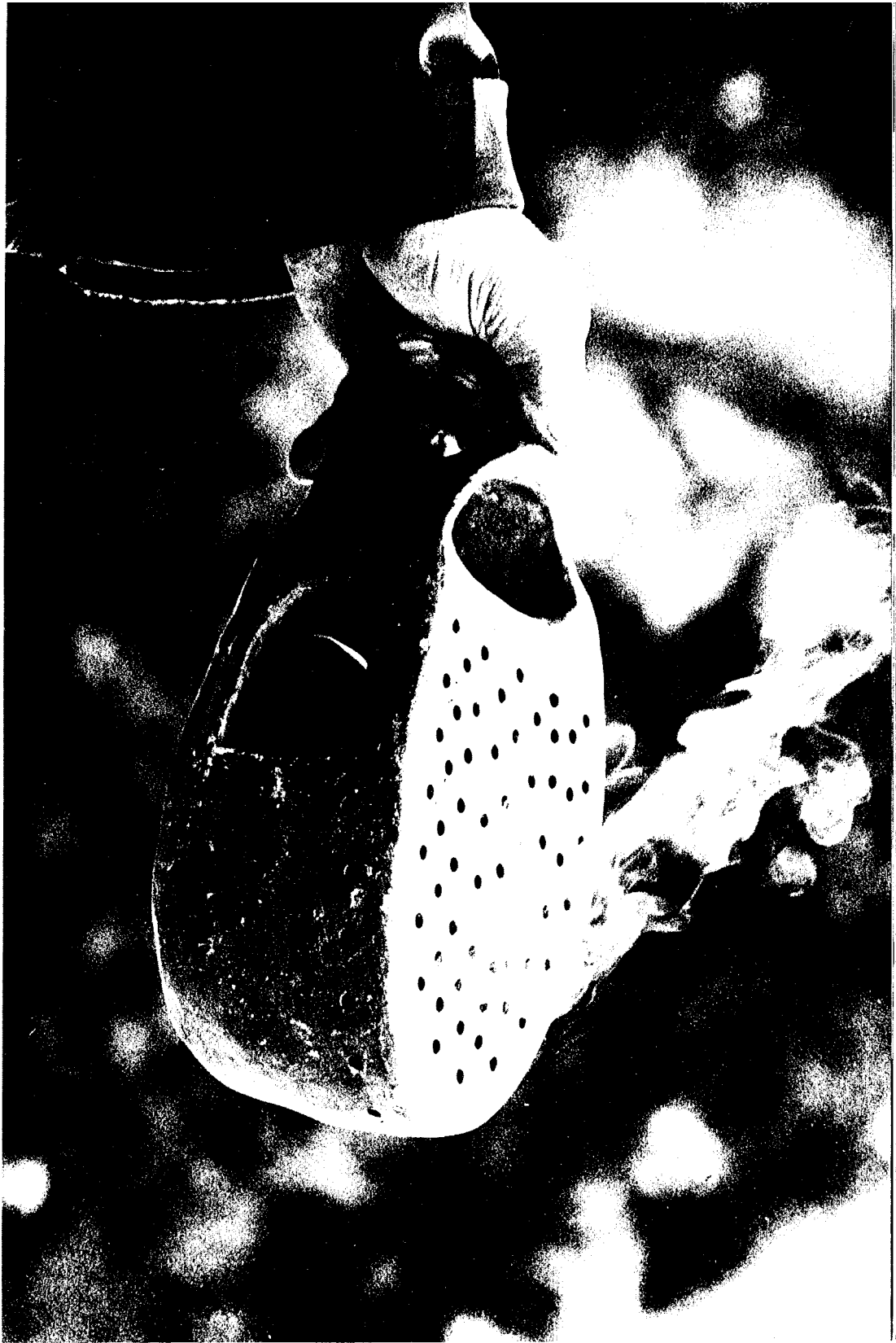
Une fois la récolte finie dans un rucher, on rentre à la miellerie. Il ne faut pas laisser aux abeilles la possibilité de pénétrer dans les hausses récoltées, car cela risque d'entraîner un pillage généralisé et l'apiculteur, en ce cas, peut perdre plusieurs colonies.


L'EXTRACTION

Les hausses sont rapidement rentrées à la miellerie, qui doit donc être hermétique aux abeilles, sous peine d'être complètement envahie par des milliers d'insectes.

Avec un couteau à désoperculer, on enlève les opercules (mince couche de cire qui enferme le miel dans les alvéoles) et les cadres sont passés à l'extracteur ; le miel qui s'écoule dans le bac décanteur se débarasse une première fois des quelques impuretés qu'il peut contenir : abeilles mortes et bouts de cire. On le passe ensuite dans le maturateur — grand récipient cylindrique en inox alimentaire — où, pendant plusieurs jours, il va décanter une deuxième fois.

Mais la saison apicole est loin d'être finie. Il faut maintenant ramener aux abeilles les cadres vides qu'elles finiront de nettoyer des quelques gouttes de miel qui restent.





Après une première récolte, il est possible de déplacer à nouveau les ruches vers d'autres sources nectarifères, qui peuvent être le châtaignier ou l'arbousier : cela permet de faire une deuxième récolte.

Mais il ne suffit pas de déplacer les ruches au rythme des floraisons — et entre-temps de se relaxer au soleil — pour faire une bonne récolte. Les ruches sont un monde complexe encore mal connu ; on doit donc les suivre dans leur évolution annuelle.

L'ESSAIMAGE : On appelle ainsi le départ de la moitié des abeilles d'une ruche, qui vont fonder une autre colonie dans la nature. Cet essaimage a été longtemps considéré comme un bien.

Actuellement, l'apiculteur essaye, par tous les moyens, de l'éviter, car si la moitié de la population quitte la ruche, il y a moitié moins d'abeilles pour la récolte.

Dès le début du printemps, l'objectif essentiel de tout apiculteur est d'augmenter au maximum la population de chacune de ses ruches, mais en calculant le bon moment. En effet, une population importante après la miellée ne sert plus à rien.

LES TRAVAUX ANNEXES : Préserver les ruches des parasites qui l'attaquent, diagnostiquer, rapidement et de façon précise, les maladies afin de pouvoir soigner dans les meilleures conditions constitue ce qu'on appelle les travaux annexes.

Il faut savoir que beaucoup de parasites s'intéressent au miel, au pollen, ou à l'abri qu'offre la ruche ; les cétoines, la fausse teigne, les surmulots affectionnent la chaleur de celle-ci.

L'apiculteur doit, comme tout éleveur, s'assurer en permanence que son cheptel ne manque pas de nourriture.

Enfin, entretenir le matériel prend beaucoup de temps. Les ruches en bois souffrent, exposées au soleil et aux intempéries ; la cire des cadres doit être remplacée régulièrement. L'entretien et le renouvellement du matériel d'élevage se fait généralement en hiver.

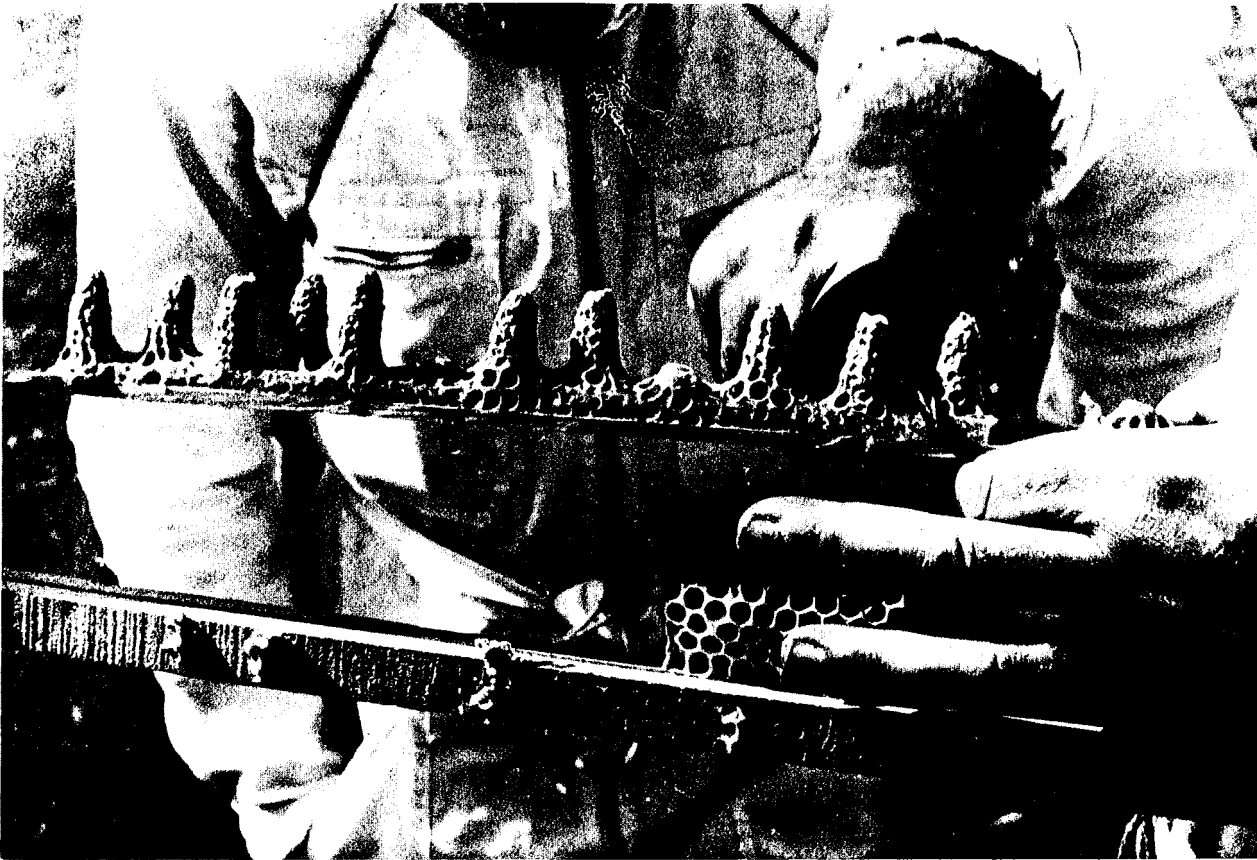
A la mauvaise saison, il est impossible d'ouvrir les ruches (il faut, pour le faire, une température extérieure de 16 °C au minimum, et encore doit-on agir vite), les abeilles devant maintenir en permanence, à l'intérieur de « leur demeure », une température de 33 °C nécessaire à la vie du couvain.

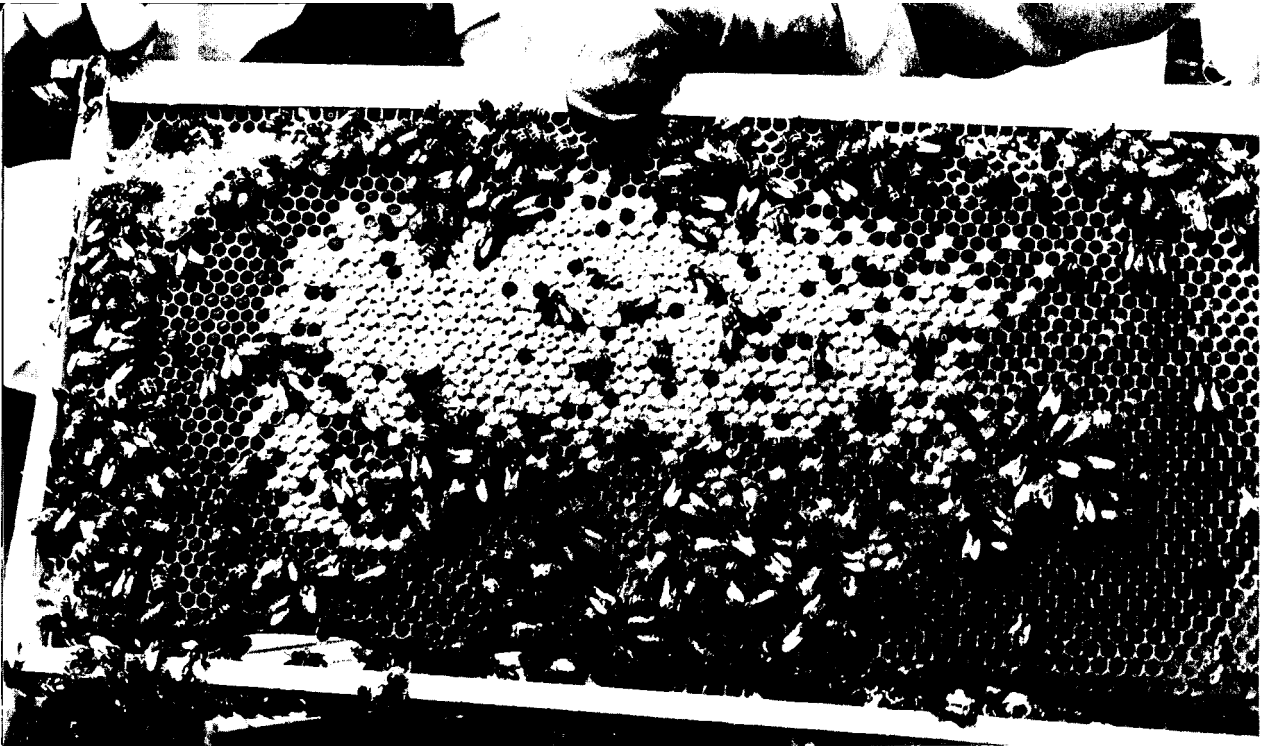
Pour beaucoup de jeunes apiculteurs qui, depuis 1977, ont reçu une formation sérieuse au Centre de Promotion Sociale de CORTI, les difficultés d'installation ne sont pas minces, malgré l'aide apportée par les structures qu'ils ont mises en place : groupement de défense sanitaire, « BUGNU CORSU », « APA CORSA », et section spécialisée de la F.D.S.E.A.

Il serait naïf de croire qu'aimer les fleurs, les abeilles et la nature suffise pour embrasser ce métier difficile et en vivre correctement.

Jean MARY - Apiculteur

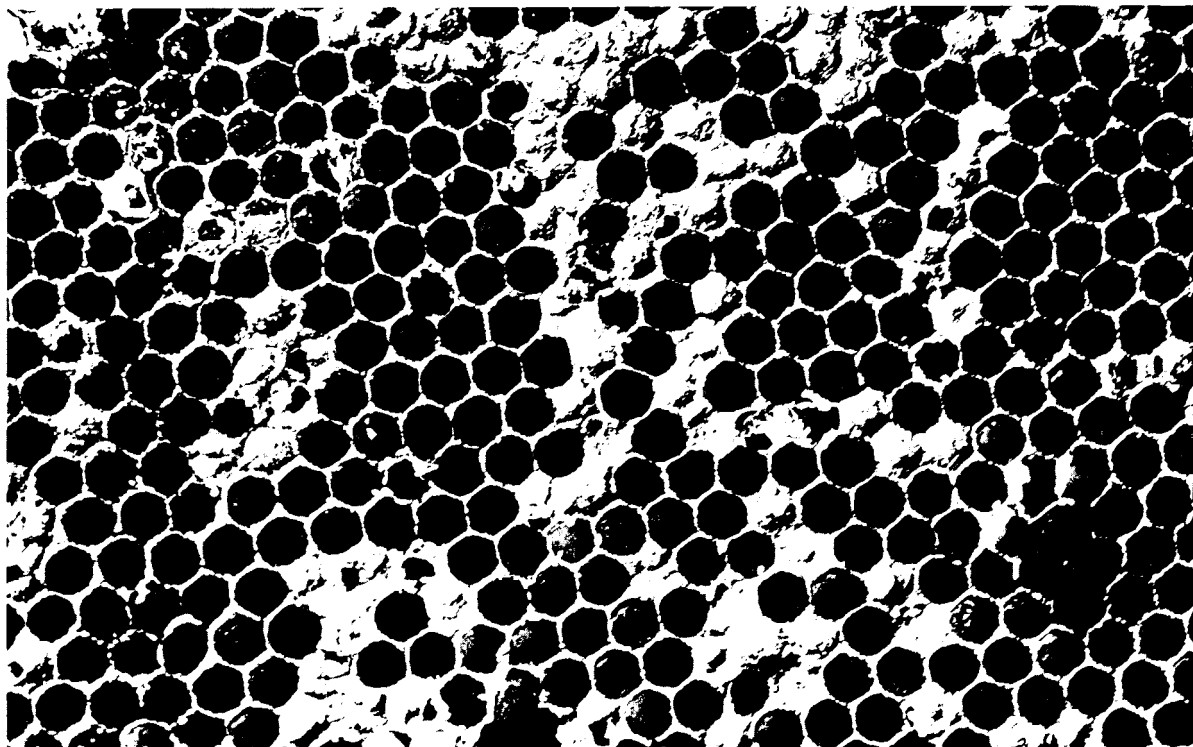
Cellules royales (élevage de reines)





Couvain sain

Couvain attaqué par une loque



Les maladies de l'abeille

L'abeille, prise en tant qu'organisme constitué de cellules vivantes, régi par certaines lois scientifiques bien précises, se trouve elle aussi, hélas, en butte aux maladies.

Les abeilles, prises en tant que cheptel d'élevage, sont soumises, elles aussi, au même titre que les cheptels ovins et caprins, bovins et porcins, à des règles bien connues d'épizootie (1) d'hygiène vétérinaire et de prophylaxie des maladies.

Si nous prenons « l'Abeille » en tant que telle, que ce soit au niveau de sa cuticule (carapace), de son tube digestif, de son hémolymphe (sang), elle possède son propre système de défense.

Cependant, il arrive qu'en présence soit de certains facteurs, ou causes favorisantes, d'ordre physique (température, hygrométrie), chimique (miel fermenté, intoxications), ou pathogène (microbes, virus, parasites), soit de tout ou partie de ces facteurs à la fois, il y ait déséquilibre du système, faille, terrain prédisposé à l'infection, et même invasion totale et complète de la maladie.

Par contre, replacée dans son contexte, dans sa colonie, l'abeille elle-même installée dans une ruche, va bénéficier des lois naturelles d'hygiène sanitaire qui régissent sa communauté, si celle-ci est forte et fonctionne bien.

Dans le cas contraire, la maladie se manifeste massivement, provoquant de véritables hécatombes, surtout dans le cas d'épizooties, ou d'infestations importantes.

On assiste alors à un phénomène de « boule de neige », mettant en péril non seulement le rucher où se situe la ruche atteinte, mais tous les ruchers des environs.

Devant la gravité de telles situations aux conséquences économiques néfastes, des moyens pour faire face et, autant que possible pour prévenir de pareilles catastrophes, existent.

C'est ainsi que, dans la législation sanitaire apicole en vigueur, certaines maladies ont été décrétées comme étant « LEGALEMENT CONTAGIEUSES ».

Il s'agit notamment de la LOQUE AMERICAINE et de la LOQUE EUROPEENNE, qui sont des maladies d'origine microbienne s'attaquant au couvain (nid).

Sont comprises aussi dans cette catégorie l'ACARIOSE, la NOSEMOSE et la VARROASE.

Toutes les trois sont des maladies parasitaires de l'abeille adulte la première affectant les trachées thoraciques, la seconde intervenant au niveau des intestins et la troisième parasitant aussi bien les abeilles adultes que les larves.

(1) **Epizooties** : maladies régnantes qui affectent en peu de temps et dans un territoire assez grand (échelle du pays) un plus ou moins grand nombre d'animaux.

Du fait de leur classification en tant que « MALADIES LEGALEMENT CONTAGIEUSES », elles font l'objet d'une réglementation très sévère dont l'une des applications, et non des moindres, est la mise en service d'un plan de prophylaxie sanitaire.

Ce n'est ni plus ni moins qu'un PLAN DE LUTTE très étudié, très méthodique, mettant en œuvre des mécanismes sanitaires très stricts, que des Assistants sanitaires sont chargés, avec l'aide des Spécialistes apicoles et des Groupements de Défense Sanitaire Apicole (G.D.S.A.), de mettre en place.

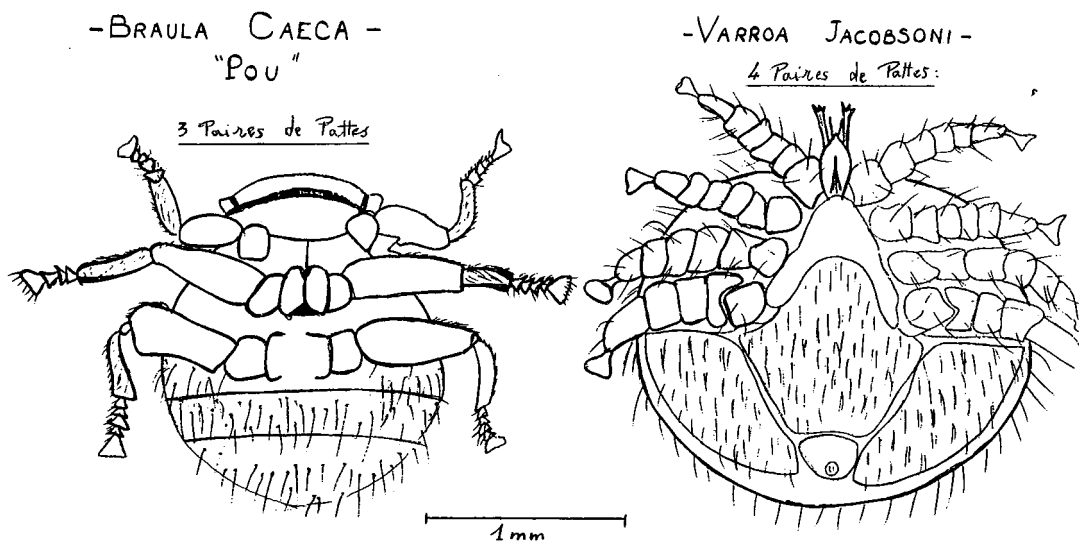
Pour la VARROOSE, nous nous permettons d'insister sur la gravité de ce fléau.

Jugez plutôt :

— Aucun des produits utilisés pour la combattre n'est efficace à 100%.

Si l'on veut obtenir le meilleur rendement de la part de ces traitements, il faut les appliquer au printemps et en automne, après destruction du couvain, donc en réduisant une colonie à un simple essaim et en compromettant la récolte de miel.

— D'autre part, il faut savoir que ces produits sont chers, qu'il y a accoutumance de VARROA vis-à-vis de certains d'entre eux, et que désinfecter valablement un rucher représente un travail important.



Laboratoire National de Pathologie des Abeilles. Nice

Dans ce cas plus que dans tout autre, « **mieux vaut prévenir que guérir** ».

En Corse, nous avons une chance énorme en matière de Défense Sanitaire : c'est d'être des insulaires.

Sachons en profiter.

« VARROA », apparemment, ne nous a pas encore rendu visite.

Par contre, il sévit aux frontières de l'Hexagone, en Allemagne de l'Ouest, en Italie, en Tunisie.

Or, chacun sait que des apiculteurs allemands et italiens transhument sur la Côte d'Azur, dans les Alpes-Maritimes et les Pyrénées.

Certes, des mesures de prophylaxie sanitaire réglementent la transhumance et prévoient la mise en quarantaine des reines et des essaims importés.

Les apiculteurs de l'U.R.G.D.S.A. sont plus stricts dans leurs exigences et demandent l'ARRET des importations de reines et d'essaims à destination de l'île.

Leur but est de fournir des REINES LOCALES SELECTIONNEES afin de permettre aux souches Corses de se maintenir. Il faut, en effet, éviter la pollution génétique, c'est-à-dire les croisements, et se protéger efficacement du fléau que représente la Varroase.

Cependant, VARROA et quelques affairistes de l'apiculture peu consciencieux n'ont que faire des mesures administratives !

C'est pourquoi il est indispensable que ces questions deviennent « **l'affaire de tous** », apiculteurs consommateurs ou amoureux de la nature.

Nous vous demandons — nous vous prions — de vous sentir concernés et d'être extrêmement vigilants.

Parallèlement à ces maladies, il en existe beaucoup d'autres, plus ou moins graves, dont les causes peuvent être soit accidentelles, comme dans le « COUVAIN REFROIDI », soit d'origine microbienne, ou à virus comme dans le « COUVAIN SACCIFORME » ou la « MALADIE NOIRE » des abeilles adultes, soit d'origine toxique, dues à l'épandage, sur des cultures, de pesticides, ou à une ingestion de pollen altéré, ce qui serait une des causes du « MAL DE MAI ».

De nature non épizootique, contrairement à celles définies comme étant « légalement contagieuses », ces maladies ne sont pas soumises à une déclaration obligatoire devant le Maire de la Commune où elles sévissent.

Elles font cependant l'objet de mesures de prophylaxie sanitaire et médicale propres.

En ce qui concerne les maladies d'origine microbienne ou virale, l'usage d'antibiotiques s'explique par le fait que le système de défense de l'abeille ne produisant pas d'anticorps, on ne peut pas vacciner.

Cependant, considéré comme le « Remède miracle » certains apiculteurs utilisent ce médicament à titre « préventif ».

Ceci est une erreur !

D'une part, utilisé à dose trop forte, il peut laisser des résidus dans le miel, ce qui n'est pas normal.



D'autre part, utilisé à dose insuffisante, un phénomène d'accoutumance se produit. C'est ainsi que l'on s'aperçoit par la suite que l'on a à faire à de nouvelles souches pathogènes résistantes, contre lesquelles l'apiculteur est démuné.

Enfin, à tel germe bien défini correspond un antibiotique bien spécifique.

Ce ne peut donc pas être un médicament passe-partout.

Pour conclure, et là il n'y a aucun doute possible, c'est l'APICULTEUR qui, finalement, apparaît comme étant l'élément important et déterminant, selon que ses connaissances et ses aptitudes en matière apicole, et notamment dans le domaine des maladies, sont bonnes ou mauvaises.

Pour l'Union Régionale
des Groupements
de Défense Sanitaire Apicole,
François ACQUAVIVA

◀ Chèvrefeuille

Prophylaxie et désinfection

A) PREVENIR LA NAISSANCE DE L'INFECTION

1) La connaissance des maladies

Il existe en Corse un groupement de défense sanitaire apicole dans chaque département. Fédérés en une Union Régionale, ils regroupent les apiculteurs amateurs et professionnels. Leurs préoccupations principales sont :

- l'assainissement du cheptel ;
- la vulgarisation des techniques de prophylaxie ;
- l'étude et la sélection des souches d'abeilles les mieux adaptées à notre région.

Pour cela :

— Des journées d'information sur les problèmes sanitaires ont été organisées dans différentes régions de l'île.

— Un stand d'information est mis à la disposition des apiculteurs dans les foires rurales où des spécialistes apicoles répondent aux questions qui leur sont posées.

Des assistants sanitaires et des spécialistes apicoles ont été mis en place dans chaque région naturelle durant ces dernières années.

2) La prophylaxie

On appelle ainsi l'ensemble des mesures destinées à empêcher l'apparition ou la propagation des maladies.

Quelques exemples peuvent être cités :

- avoir des colonies fortes ;
- connaître la race de ses abeilles ;
- connaître l'origine des essaims capturés ;
- avoir un matériel propre ;
- faire les visites de printemps ;
- changer les cires régulièrement.

B) EMPECHER L'EXTENSION DE L'INFECTION

1) La désinfection

Partie composante de la prévention, la désinfection a pour but de détruire les microbes.

On peut désinfecter le matériel : par trempage dans des bains de formol ou dans des bains d'hypochlorite de sodium (eau de Javel) ; par la flamme, à l'aide d'un chalumeau ; par l'utilisation de la chaleur sèche.

En premier lieu des essais en Laboratoire ont permis de déterminer la cha-

leur voulue pour détruire tous les parasites ou les virus dans le cas des loques et un four a été conçu pour pouvoir utiliser cette méthode. Ce prototype peut contenir une centaine de cadres et une dizaine de hausses.

La température minimum est de 130 °C et le matériel à désinfecter doit être exposé pendant 30 minutes à cette température.

Il faut quand même noter que, dans le cas d'un matériel vétuste, il est recommandé de tout brûler.

2) L'hygiène personnelle

Tout élément en contact direct avec des colonies malades doit être désinfecté avant de pouvoir être utilisé à nouveau :

- les vêtements et les outils (lève-cadres, extracteurs, etc.) ;
- les produits : le miel provenant d'une ruche malade ne doit pas entrer en contact avec les abeilles d'une ruche saine.

3) Les abeilles et le couvain

— Le transvasement des colonies fortes s'opérera sur du matériel non

contaminé. Le médicament sera administré pour la seconde fois à la colonie dans sa nouvelle « demeure ».

— Le couvain doit être impérativement détruit par le feu.

— Les colonies affaiblies seront détruites ou pourront être réunies et traitées.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance évidente de la DESINFECTIION.

En effet, à titre curatif, il faut qu'elle soit très stricte, à la fois minutieuse et globale.

Mais son rôle est aussi préventif. L'apiculteur — et c'est peut-être le plus difficile — doit en être convaincu afin de s'astreindre à une discipline d'hygiène vétérinaire, hygiène déterminante pour la bonne marche d'un rucher.

En apiculture, comme pour tout autre élevage, les règles sanitaires sont capitales pour l'éleveur et sa région.

Toute action de sélection ou de promotion du produit serait vaine si ces règles étaient méconnues ou négligées.

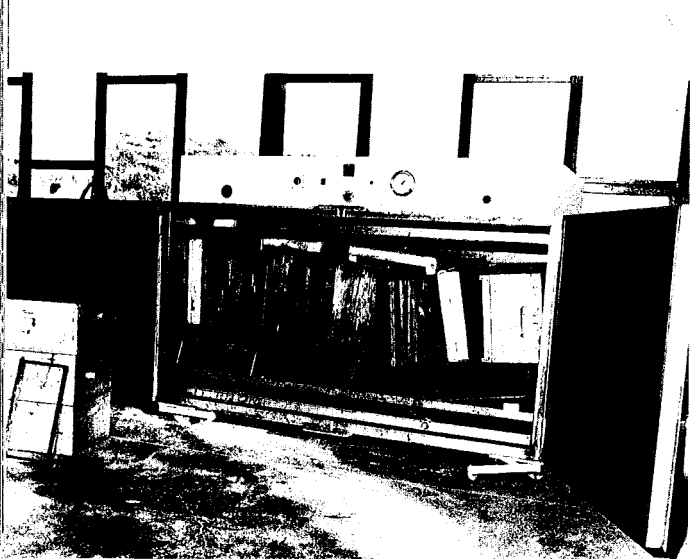
De plus, les abeilles, du fait de leur comportement (essaimage, en particulier) et de leur fécondation non contrôlable, limitent grandement l'emprise de la « domestication ». Elles peuvent donc transmettre très rapidement leurs maladies.

Face à ces réalités, les apiculteurs doivent connaître parfaitement celles-ci, les moyens de lutte mis à leur disposition et travailler ensemble.

C'est ainsi qu'ils seront efficaces.

Pour le Groupement de Défense
Sanitaire Apicole de Haute-Corse
Pierre FERICELLI

◀ Four à désinfection



Le miel Corse et sa promotion

Défendre et promouvoir les produits de la ruche en CORSE, c'est défendre et promouvoir l'apiculture comme un des axes de développement de l'agriculture insulaire.

En dehors du miel qui est, de loin le produit le plus connu, l'apiculteur peut commercialiser le pollen, la gelée royale, la cire, la propolis et enfin les abeilles elles-mêmes sous forme d'essaims.

Les potentialités de l'île dans l'obtention de ces différents produits de la ruche sont certainement importantes.

Chaque production suppose une formation, un matériel et une pratique adaptés. En Corse, cette diversification de la production se met en place progressivement mais, pour l'instant, la principale production issue de la ruche est le miel. C'est celui-ci qu'il importe dans un premier temps de connaître, afin que les apiculteurs puissent mieux le produire, le promouvoir et le vendre.

Alors qu'à l'extérieur de l'île le miel corse semble avoir une image assez positive quoique mal connue, dans l'île

elle-même cette image semblait, il y a quelques temps encore, extrêmement floue.

Si l'on se réfère aux textes anciens, les chroniqueurs ont été très marqués par l'amertume de certains miels Corses.

Par contre, influencés par une partie de l'apiculture continentale, un certain nombre d'apiculteurs corses se sont, récemment évertués à promouvoir un miel « doux » et « clair », dont le prototype pourrait être le miel de la vallée d'ASCU, niant ou rejetant des miels au goût marqué, tels les miels de châtaignier ou d'arbousier notamment.

Quant à la production elle s'écoulait et s'écoule encore sans trop de difficultés. Rares sont ceux qui arrivent à garder du miel d'une année sur l'autre en approvisionnant de façon régulière le marché local.

Pour remédier à cette situation, nous avons entrepris un travail systématique de défense et de promotion de l'apiculture insulaire en général et du miel corse en particulier.

Ce travail s'est effectué dans plusieurs directions complémentaires.

- 1) en regroupant les producteurs désireux de participer à une prise en charge collective des problèmes de l'apiculture insulaire ;
- 2) en tentant d'occuper et de régulariser le marché insulaire ;
- 3) en approfondissant notre connaissance du miel Corse dans ses différentes composantes.

Nous allons reprendre brièvement ces trois points :

- REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS

Ce regroupement a permis, et permet, deux choses essentielles par rapport au miel.

a) Tout d'abord d'avoir une idée, une représentation de l'importance en qualité et en quantité de la production insulaire de miel, ainsi que des rythmes et des engorgements momentanés de cette production.

b) Ensuite de connaître et de discuter de la production des uns et des autres, donc de bénéficier des observations et expériences réciproques.

Chacun peut ainsi prendre conscience de ses points forts et de ses lacunes, tout en participant à l'élaboration d'une politique commune de production et de commercialisation qui se dégage peu à peu.

II - OCCUPATION ET REGULARISATION DU MARCHÉ INSULAIRE

Ce regroupement des producteurs de toutes les régions de l'île a permis

également de mettre en œuvre un début de politique, d'occupation et de régularisation du marché insulaire par différents moyens.

a) L'adoption il y a quelques années d'un pot commun avec une capsule originale. Double avantage, le pot et sa capsule font connaître l'association dans toute l'île en défendant l'idée de qualité et de sérieux dans la production. Par ailleurs, le producteur lui-même peut négocier plus facilement sa production en dehors de son aire géographique habituelle.

b) L'adoption, chaque année en Assemblée Générale, d'une fourchette indicative de prix de vente du miel pour la vente en demi-gros et en détail.

Cette régularisation indicative du prix a un effet extrêmement positif tant sur le producteur, qui négocie plus facilement sa production qu'auprès du détaillant, qui travaille dans un climat de confiance et qui, enfin et surtout, obtient l'adhésion du consommateur. Celui-ci choisit un miel de qualité en fonction de ses goûts et non d'une différence de prix, par ailleurs injustifiée.

c) La vente en commun du miel dans un certain nombre de circonstances, notamment dans les foires rurales, permet aux consommateurs de découvrir et d'apprécier les différents miels de l'île, d'établir des comparaisons, de discuter avec les producteurs.

Là encore nous guide le respect du public et la création d'un climat de confiance entre le producteur et le consommateur.

d) Le siège de l'Association est aussi devenu un relais entre le producteur et le consommateur par le biais le plus



Pelotes de pollen

souvent des commerçants. Les producteurs informent le permanent de l'Association de leurs stocks éventuels de miel, et celui-ci répercute l'information aux commerçants qui, recherchant du miel, s'informent auprès de l'Association.

Ainsi donc se met en place une structure de promotion et de commercialisation du miel Corse complètement dominée et organisée par les producteurs.

III - CONNAISSANCE DU MIEL CORSE DANS SES DIFFÉRENTES COMPOSANTES

Le regroupement des producteurs, l'occupation et la régularisation du marché insulaire posent à terme, avec

l'augmentation prévisible de la production, le problème des débouchés sur les marchés extérieurs de la CORSE, tant sur le continent qu'à l'étranger. Une étude réalisée par la SOMIVAC à notre initiative, a permis d'établir qu'il y avait un marché potentiel pour le miel Corse à l'extérieur.

Ceci suppose une production régulière tant en qualité qu'en quantité, donc une bonne connaissance et une définition du produit.

C'est ce travail que nous avons entrepris. Il est loin d'être terminé, faute de moyens, et nous en livrons les premiers résultats.

Il s'agit de l'analyse physico-chimique et pollinique de 50 échantillons de miel prélevés à travers toute la Corse en 1978. Nous avons discuté avec la plupart des apiculteurs qui ont fourni un échantillon de miel : nous connaissons ainsi l'altitude et le lieu d'implantation du rucher, s'il y a eu transhumance, la date de la récolte...

Les analyses ont été effectuées par le Laboratoire apicole de Nice qui a participé, et participe, à ce travail.

Le Laboratoire de Nice nous avait demandé que, sur les 50 échantillons envoyés, soient privilégiés les miels de la vallée d'ASCU et les miels de châtaignier.

Le premier travail a consisté en une analyse sensorielle (ou organoleptique) de tous les échantillons de miel que nous avons ainsi classés :

- miels d'ASCU : homogènes sur le plan organoleptique ;
- miels de châtaignier : moins homogènes ;
- miels du bord de mer (miels notamment de Balagne et de la Plaine Orientale) : couleur foncée, goût marqué ;
- miels de semi-montagne : tous les miels non encore classés (possibilité, en approfondissant, de faire certainement des sous-groupes, mais échantillonnage trop réduit).

Sans entrer dans le détail, nous pouvons faire, ici, état des premiers résultats obtenus :

1) Parmi les 50 échantillons de miel analysés, nous avons constaté qu'un certain nombre pourraient être considérés comme des miels monofloraux

(c'est-à-dire composés à plus de 40/45 % du nectar d'une seule origine florale).

Il s'agit de :

- miel de châtaignier (plusieurs échantillons)
- miel d'agrumes (oranger, citronnier, mandarinier),
- miel d'arbousier,
- miel d'eucalyptus,
- miel d'asphodèle.

Ces miels pourraient-ils être produits de façon régulière et conséquente en qualité monoflorale ? Cela reste à étudier. Il semble que, sur le châtaignier et l'arbousier, une certaine production puisse avoir lieu. Pour le miel d'agrumes est posé le problème des insecticides ; quant aux miels d'eucalyptus, et surtout d'asphodèle, il semblerait que ce soit une production faible et extrêmement aléatoire.

2) Ayant opéré un classement, surtout par le biais de l'analyse sensorielle des miels, nous étions inquiets et curieux de savoir si cette classification correspondait à quelque chose, tant du point de vue de l'analyse pollinique que de l'analyse physico chimique.

Pour les trois principaux groupes : miel d'ASCU, miel de châtaignier, miel du bord de mer, nous constatons la prééminence de certains pollens liés à des caractéristiques physico-chimiques précises.

a) Groupe des miels de la vallée d'ASCU : les pollens principaux, présents dans tous les échantillons, sont : les CISTES la BRUYERE, le GENET, l'ANTHYLLIDE D'HERMANN, la GERMANDREE MARUM, les OMBELLIFERES.

b) Miels de châtaignier : sur les 9 échantillons que nous avons classés comme miels à dominante châtaignier, tous ont le châtaignier comme pollen dominant ou comme pollen principal, accompagné, comme dans les 50 échantillons de miels analysés de pollens de cistes. On constate la présence de pollens de Bruyère arborescente et de genêt dans 7 échantillons sur 9.

c) Miels du bord de mer « goût fort » : les 10 échantillons de miel classés dans cette catégorie ont tous comme pollens principaux les CISTES et la BRUYERE ARBORESCENTE, la LAVANDE MARITIME, la MYRTE et un certain nombre d'autres pollens se retrouvent, de plus, dans 9 d'entre eux.

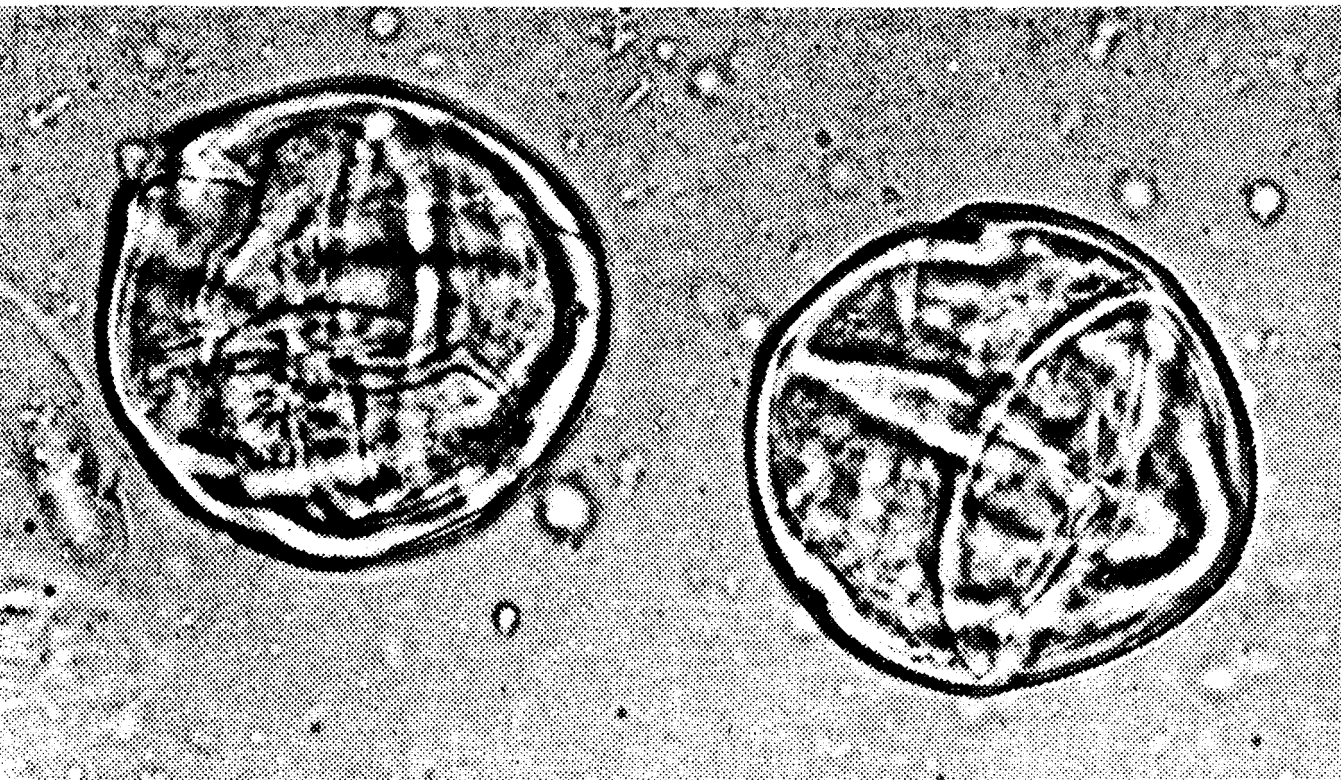
L'hypothèse que nous formulons est que c'est la MYRTE qui marque le miel de cette façon. C'est le seul pollen présent ici et absent dans les autres catégories de miel, alors que la BRUYERE ARBORESCENTE et la LAVANDE MARITIME sont présentes dans de nombreux autres échantillons.

Il est à remarquer que, sur le plan de l'analyse physico-chimique, cette catégorie de miel a une place bien particulière, notamment au niveau de la conductibilité électrique qui est très élevée.

d) Miels du bord de mer « goût doux ».

Dans cette catégorie étaient classés les miels d'Eucalyptus, d'Oranger, d'Asphodèle. Il reste à redéfinir cette catégorie.

Pollens vus au microscope (chaque fleur a un pollen de forme particulière)



e) Miels de semi-montagne :

Les principaux pollens trouvés sont les CISTES, la BRUYERE ARBORESCENTE, le GENET, la LAVANDE MARITIME avec prédominance possible, suivant les régions, de la BRUYERE, du GENET ou de la LAVANDE MARITIME et avec un apport quelquefois déterminant de GERMANDREE, d'ANTHYLLIS, d'AUBEPINE... Un travail de classification est à faire sur ces miels.

En résumé, sur les 50 échantillons de miels réunis en 1978, 50 pollens d'origines florales différentes ont été dénombrés. Sur ces 50, une quarantaine de fleurs ont la réputation d'être nectarifères (les CISTES, dont on retrouve le pollen dans tous les échantillons, ne sont pas nectarifères), et, sur ces 40 fleurs, 10 à 15 semblent avoir une importance réelle dans la production du miel Corse. Il s'agit de :

1) ERICA ARBOREA	BRUYERE ARBORESCENTE	SCOPA
2) LAVANDULA STOECHAS	LAVANDE MARITIME	PIUMBONA
3) GENISTA	GENET	GHJINESTRA
4) ANTHYLLIS HERMANNIAE	ANTHYLLIDE D'HERMANN	—
5) CASTANEA SATIVA	CHATAIGNIER	CASTAGNU
6) TEUCRIUM MARUM	GERMANDREE MARUM	PIVARELLA
7) CRATAGUS	AUBEPINE	TANGU BIANCU
8) MYRTUS COMMUNIS	MYRTE	MORTA
9) HELICHRYSUM	IMMORTELLE	MURZA
10) VICIA	VESCE	VECCIA
11) UMBELLIFERAE (1)	OMBELLIFERES	—
12) ARBUTUS UNEDO	ARBOUSIER	ARBITRU/ALBITRU

Il faudrait que le même travail d'analyse soit effectué sur 2 ou 3 années de suite, pour avoir une image à peu près complète du miel Corse (avec une recherche plus fouillée des pollens des plantes endémiques à la CORSE).

Cependant, il apparaît que derrière la grande diversité apparente du miel corse, se cache principalement une dizaine de plantes nectarifères dont il faudrait étudier à fond les potentialités apicoles.

Ces potentialités étant connues des apiculteurs, il se dégagerait progressivement des conduites de rucher adaptées aux floraisons de ces fleurs provoquant certainement un gain dans la quantité et la qualité des miels produits.

Actuellement l'on voit donc se dégager dans la production, la promotion et la vente du miel Corse, deux axes de travail étroitement liés :

— le premier axe de travail est celui qui va du groupement de producteurs à ce qui deviendra vraisemblablement une coopérative de conditionnement et de vente du miel Corse (en prolongement de la coopérative d'approvisionnement déjà existante) ;

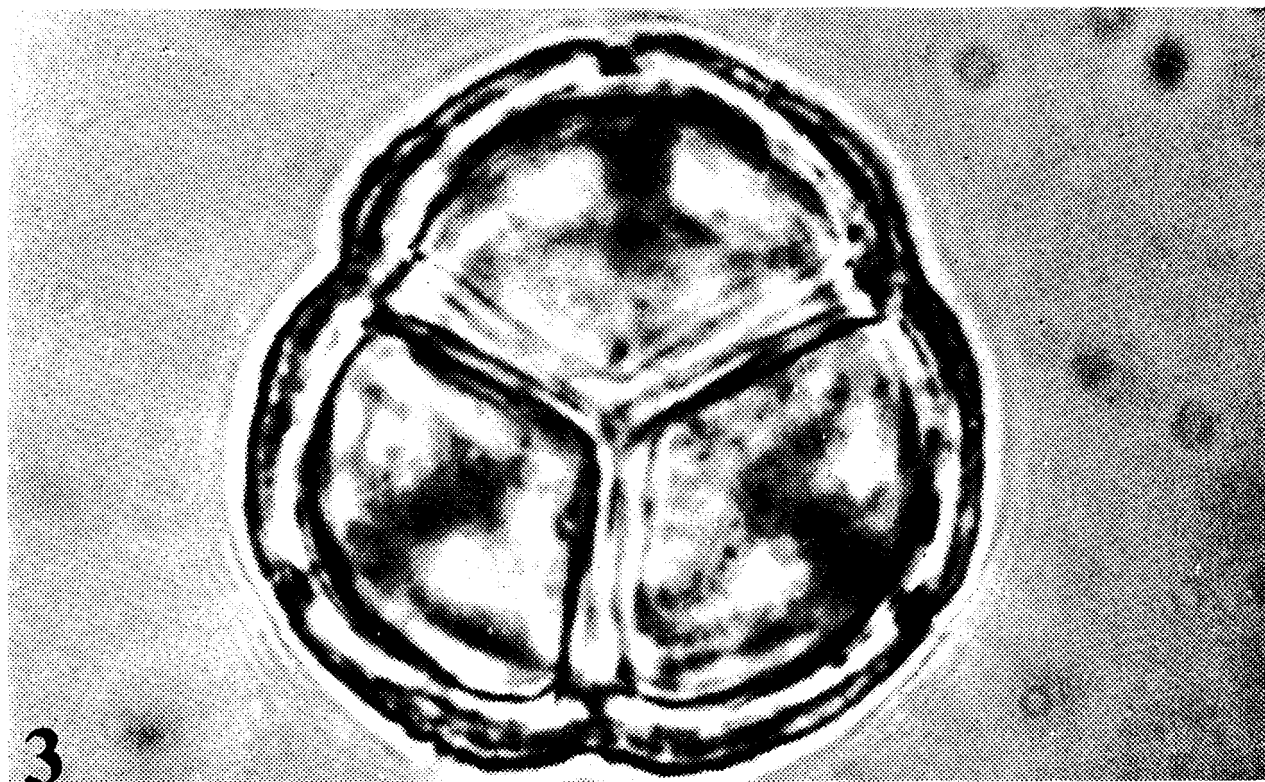
— le deuxième axe de travail est celui qui va d'une connaissance de plus en plus précise des potentialités mellifères de la flore insulaire à une conduite de rucher de plus en plus maîtrisée, permettant la production de miels relativement homogènes dans leurs catégories et facilitant ainsi leur commercialisation à l'intérieur et, surtout, à l'extérieur de l'île.

pour
l'ASSOCIATION « U BUGNU CORSU »

Philippe ORSONI-BUISSET
Apiculteur

Décembre 1981

Pollen vu au microscope



Conclusion

Pour les apiculteurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, la Solidarité est une nécessité vitale.

Elle est à l'origine du récent mouvement associatif et coopératif qui s'intéresse à tous les aspects de l'élevage des abeilles.

La formation et l'information, liées à la recherche scientifique, permettent à ces efforts d'aboutir. La définition de l'écotype d'abeille Corse, l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel, la connaissance et la promotion du miel en sont les résultats concrets.

D'autres travaux sont en cours. Ils permettront de promouvoir l'apiculture en Corse, mais aussi et surtout l'installation de nouveaux producteurs dans l'Intérieur.

Le vœu des apiculteurs est de voir cette expérience de développement encourager la recherche et l'implantation d'activités agricoles adaptées aux ressources de la montagne.

Pour que vivent nos villages et que soient préservées la flore et la faune corses.

La fleur et le fruit de l'arbousier



Toutes les photographies de ce courrier sont du PARC NATUREL REGIONAL

ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CORSE

A D H E S I O N

NOM :

Prénom :

Adresse :

Désire adhérer à l'Association des Amis du Parc.

A, le

Signature :

Cotisation annuelle :

	Avec abonnement au courrier	Sans abonnement
Membre actif	50 F	35 F
Personne morale	100 F	75 F
Association scolaire	60 F	40 F
Jeunes jusqu'à 21 ans ...	40 F	15 F

ABONNEMENT AU COURRIER DU PARC :

4 numéros : 30 F

Adhésions et abonnements :

L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse

Palais Lantivy . 20000. AJACCIO

Directeur de la publication:
Michel LEENHARDT
Palais Lantivy, 20000 AJACCIO

